

CHAPITRE DIXIÈME

—

Férocity de Lawrence. — Le capitaine Prebble au Cap de Sable. —
Les Acadiens pourchassés par Lawrence. — Sa mort. —
Retour des exilés à Grand-Pré. — Nouvelles déportations. —
Blâme de l'Angleterre. — Emigration aux Antilles.

I

On a vu quelles avaient été les mesures prises par Lawrence, pour empêcher le retour des exilés dans la Nouvelle-Ecosse ; il ne fut pas moins implacable pour les débris des Acadiens, restés dans la Péninsule. Profitant du départ pour Boston d'un régiment américain, il donna au major Prebble, qui le commandait, l'ordre suivant qui n'a pas besoin de commentaire : " Vous êtes enjoint, par les présentes, de jeter l'ancre au Cap de Sable, d'y débarquer avec vos troupes, et d'y saisir tout ce que vous pourrez d'habitants et de les emmener avec vous^s

à Boston. En tout cas, vous devrez détruire et brûler les maisons des dits habitants, et emporter leurs mobiliers et leurs troupeaux de toute espèce ; vous en ferez une distribution à vos troupes, en récompense de l'accomplissement de ce service. Enfin, vous détruirez tout ce qui ne pourrait être facilement emporté." ¹

Cette invitation au pillage s'adressait à des milices qui avaient fait leurs preuves en ce genre d'exploits ; les ruines fumantes qui couvraient la Péninsule étaient là pour le dire. Prebble n'eut cependant pas tout le succès qu'il attendait de l'expédition qui lui était confiée. " Le 23 avril, raconte l'abbé Desenclaves, témoin oculaire, un village fut investi et enlevé ; tout fut brûlé, et les animaux tués ou pris." Entre autres exploits, " ils enlevèrent la chevelure d'un des enfants de Joseph d'Entremont, après avoir pillé et brûlé sa maison." ² Le reste des habitants eut le temps de fuir dans les bois.

Cette première descente fut suivie bientôt après d'une autre, où se commirent de nouvelles dévas-

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse ; ordre de Lawrence au major Prebble, Halifax, 9 avril 1756, p. 300.*

2. *Archives de l'archevêché de Québec ; lettre de l'abbé Desenclaves, 22 juin 1756, citée au long, p. 126.*

tations ; l'abbé Desenclaves y fut fait prisonnier avec plusieurs de ses paroissiens. ¹

L'enlèvement de ce missionnaire acheva de décourager ce qui restait de la population du Cap de Sable et des environs, dont le chiffre paraît avoir été considérable. Sa position semblait en effet désespérée : elle ne pouvait attendre aucun secours extérieur ; elle était réduite à une profonde misère et exposée chaque jour à la destruction. Dans cette extrémité, plusieurs chefs de famille, instruits du caractère humain du nouveau gouverneur du Massachusetts, M. Pownall, prirent le parti de lui adresser une humble supplique et d'en appeler à

1. L'abbé Desenclaves fut retenu prisonnier jusqu'en 1759, qu'il fut envoyé en France. Souffrant de la poitrine depuis plusieurs années, et épuisé par de continuelles secousses, il alla mourir peu après dans le Limousin, d'où il était natif. Les tragiques événements, dont il avait été témoin, lui causaient une telle tristesse, qu'il avait résolu de n'en point parler et de chercher à en oublier jusqu'au souvenir. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre qu'il écrivait de Honfleur (8 mars 1759) à l'évêque de Québec, et dans laquelle il exhalait une dernière plainte contre la corruption de l'administration française en Amérique, contre cette foule de "petits gentilshommes, qui ne subsistent que par les bienfaits de Sa Majesté très chrétienne, ne pensent qu'à faire leur bourse au dépens du public et des particuliers, ne veulent pas faire un pas pour défendre une place, dont la prise entraîne après elle la ruine des plus belles espérances de la France . . . et la désolation d'environ seize cents familles, par la perte des biens, de la liberté et même de la vie pour le plus grand nombre . . .

"Mais désormais j'y penserai le moins que je pourrai, et en parlerai encore moins. Sur la fin de mes jours, je ne dois plus penser qu'à prier le Seigneur pour tous les Etats . . ."

sa générosité. Ils en vinrent jusqu'à promettre de s'engager au service de l'Angleterre, si on l'exigeait absolument.

“ Nous, vos humbles suppliants, y disaient-ils, nous vous adressons ces quelques lignes, dans l'espérance qu'elles obtiendront l'heureux résultat que nous en désirons. Nous souhaitons, par-dessus toutes choses, que Votre Excellence ait pitié de nous qui sommes vos semblables, réduits à la détresse, et que vous nous accordiez l'humble demande que nous implorons instamment de vous. Qu'il plaise à Votre Excellence de nous prendre sous son gouvernement et de nous établir ici sur cette terre où nous vivons. Nous regarderons toujours comme une stricte obligation de vous aimer et honorer jusqu'à notre dernier soupir ; et nous assurons Votre Excellence que nous sommes disposés de tout cœur à faire tout ce que vous exigerez de nous, autant qu'il nous sera possible. Si jamais aucun dommage est causé dans nos endroits par les Sauvages, il devra nous être imputé. Nous sommes en tout environ quarante familles, formant à peu près cent cinquante âmes ; les Sauvages qui vivent entre ici et Halifax, ne dépassent pas le nombre de vingt, et ils sont disposés aussi à se joindre à nous. Enfin, si, par malheur, notre humble

supplique n'était pas écoutée, nous nous soumettrons à ce que Votre Excellence jugera à propos dans sa bonté. Et, si nous sommes condamnés à être bannis d'ici, nous obéirons à Votre Excellence et nous partirons, quoique ce départ nous soit aussi pénible que la mort." ¹

Le gouverneur du Massachusetts fut ému de ce cri de détresse ; il profita de la présence du général Amherst à Boston, pour lui communiquer la requête des Acadiens. Amherst en fut touché et voulut s'intéresser à leur sort ; mais les pétitionnaires relevaient du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et il convenait de lui soumettre la requête. Pour toute réponse, Lawrence expédia sans délai un navire qui transporta les Acadiens du Cap de Sable en Angleterre, où ils furent retenus prisonniers.

Il se hâtait en même temps de faire occuper les plus belles terres des Acadiens restées désertes depuis leur enlèvement. La crainte des Sauvages et des bandes réfugiées auprès d'eux, en avait défendu d'abord l'accès, mais, après le triomphe final des armes anglaises, un mouvement de

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 306. *Requête des Acadiens du Cap de Sable*, 15 septembre 1758.

colonisation avait été organisé dans la Nouvelle-Angleterre, avec des garanties de sûreté et d'abondants secours matériels. Pas moins de vingt-deux navires chargés de colons, convoyés par un *sloop* armé de seize canons, abordèrent dans le Bassin des Mines, le 4 juin 1760, et prirent possession de la contrée. A leur descente au rivage, les premiers objets qui attirèrent leur attention, furent soixante chariots à bœufs, encore munis de leurs jougs, abandonnés là par leurs infortunés propriétaires, au jour de l'embarquement. Sur la lisière du bois, des monceaux d'ossements indiquaient les endroits où leurs milliers de bestiaux avaient péri de faim et de froid dans le cours de l'hiver. Quelques familles Acadiennes en haillons, les figures hâves comme des spectres, poussées sans doute par l'excès de la misère, osèrent se montrer et s'entretenir avec les nouveaux venus. Elles n'avaient pas mangé de pain depuis cinq ans; et avaient vécu, cachées dans le voisinage, d'abord de la chair des animaux qui avaient survécu au premier hiver, ensuite de poisson et de légumes recueillis dans les clairières inaccessibles.

Le cabinet de Londres, qui n'avait pas trempé dans l'acte d'expulsion des Acadiens, qui même ne l'avait su qu'après coup, s'était vu forcé d'en subir

les conséquences et de laisser Lawrence achever son œuvre de proscription. Le motif qu'il lui en donnait, renferme une qualification sévère de sa conduite: "Il n'y a pas, disait-il, de vengeance, quelque cruelle et désespérée qu'elle soit, qu'on ne doive attendre d'un peuple exaspéré, comme celui-ci a sujet de l'être des traitements qu'il a subis."¹

Lawrence dut se rappeler ces prévisions, lorsqu'il apprit les représailles commises sur terre et sur mer par des bandes de proscrits, que sa conduite inhumaine avait poussés au désespoir. Des attaques furent dirigées avec succès sur divers points de la Péninsule. Plusieurs petits vaisseaux furent armés, qui coururent sus aux navires ennemis avec une persévérance et une audace inouïes. Avant la fin de la campagne de 1759, pas moins de seize ou dix-sept vaisseaux, quelques-uns d'une grande valeur, furent capturés et servirent de butin aux armateurs acadiens.²

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 304.

2. These land ruffians, turned pirates, have had the hardiness to fit out shallops to cruise on our coast, and sixteen or seventeen vessels, some of them very valuable, have already fallen into their hands. *Archives de la Nouvelle-Ecosse. Lettre de Lawrence aux Lords du Commerce*, p. 308.

II

Après la chute de Québec (1759), les Acadiens avaient cru qu'ils seraient traités comme les Canadiens, qu'ils auraient part aux conditions faites à ceux de ces derniers qui avaient accepté le nouveau régime. Ils y avaient d'autant plus de droit, qu'ils avaient plus souffert.

Au mois de novembre 1759, environ deux cents d'entre eux, accompagnés de leurs missionnaires les PP. Cocquart et Germain, descendirent des bois au fort Frédéric sur la rivière Saint-Jean. Ils présentèrent au commandant, le colonel Arbuthnot, une lettre attestant qu'ils avaient prêté serment d'allégeance, à Québec, devant le juge Cramahé, et un permis d'aller reprendre leurs terres, signé par Monckton. Ce dernier était le même qui commandait à Beauséjour en 1755, et qui avait déshonoré ses épaulettes d'officier en exécutant les ordres de bannissement des Acadiens. Était-ce le souvenir des scènes navrantes qu'il avait provoquées, et le remords de sa conduite inhumaine qui l'avaient fait consentir à cet acte de justice? Essayait-il de réparer une partie des malheurs qu'il avait causés, et cet acte fut-il suivi d'autres semblables? On

aime à le supposer. Quoi qu'il en soit, sa conduite en cette circonstance contraste étrangement avec celle de Lawrence. A peine celui-ci eut-il reçu les informations d'Arbuthnot, qu'il répondit par un refus insultant. Ne pouvant contester l'authenticité des lettres de Monckton et de Cramahé, il prétendit que les Acadiens n'avaient pu les obtenir que par fraude, et il décida avec son conseil, instrument toujours docile entre ses mains, qu'ils seraient regardés comme des prisonniers de guerre et transportés au plus tôt en Angleterre. Il eut le soin de tenir cette résolution secrète, afin de les garder autour du fort, et de les avoir sous la main à l'arrivée des navires qui devaient les transporter. Cette précaution était presque superflue, car les Acadiens, ayant épuisé leurs dernières ressources, n'étaient plus en état de retourner dans les forêts où ils seraient bientôt morts de faim.

Vers le même temps, un égal nombre de fugitifs des environs de Peticoudiac et de Memramcook, pressés aussi par la famine, vinrent faire leur soumission au colonel Frye, commandant du fort Cumberland (Beauséjour). Ils furent suivis peu après de plus de sept cents autres retirés à Richibouctou, Bouctouche et Miramichi. Frye eut l'humanité de leur fournir quelques provisions, sans

lesquelles un tiers d'entre eux seraient morts de faim dans le cours de l'hiver. Mais il n'obtint cette autorisation de la part de Lawrence, que parce que celui-ci y voyait un moyen de les rassembler, de s'emparer d'eux comme prisonniers, selon qu'il avait été décidé dans son conseil, et de les déporter en Angleterre, à l'exemple de ceux de la rivière Saint-Jean. Il exigea des otages, comme garanties de la présence, au printemps suivant, de tout ce qui restait dans cette région d'Acadiens dont le chiffre s'élevait à douze cents âmes.

Un arrêt du même genre, édicté l'année suivante à Halifax, engloba dans la même proscription un autre groupe de sept cents réfugiés au fond de la Baie des Chaleurs, principalement à Ristigouche. Dès l'ouverture du printemps de 1760, des centaines de ces malheureux, proscrits pour la deuxième fois, furent dirigés les uns par terre, les autres par mer, sur Halifax, où les casernes de la ville leur furent assignées pour prison ; d'autres furent condamnés par Lawrence à réparer les digues, rompues presque partout par suite de l'abandon où elles avaient été laissées. Ainsi les maîtres de ces domaines, naguère si fortunés, se voyaient maintenant réduits à l'état d'ilotes sur ces mêmes domaines, qu'ils étaient forcés de rouvrir de leurs

propres mains à la culture, au profit d'étrangers, avant de repartir pour l'exil.

Ce fut le dernier acte de persécution de Lawrence. La mesure de ses iniquités était comble. Il mourut peu après de la mort des persécuteurs, frappé dans la force de l'âge par un mal foudroyant, au sortir d'un bal public, donné, paraît-il, en réjouissance de la capitulation de Montréal.

Le révérend Hugh Graham, ministre protestant d'Halifax, écrivait, en parlant des soldats américains, notés d'infamie pour leurs cruautés contre les Acadiens : " On a observé que ces soldats, presque tous sans exception, terminèrent leurs jours misérablement. "

Telle fut aussi la fin de Lawrence. Ces châti-ments ne rappellent-ils pas ce que raconte Lactance, en parlant de la mort des persécuteurs ?

Les deux principaux persécuteurs des Acadiens, avant Lawrence, étaient morts comme lui misérablement : Armstrong se suicida dans un moment d'aliénation mentale (1739) ; on le trouva mort percé de cinq coups de sabre qu'il s'était donnés lui-même ; Mascarène finit ses jours dans la disgrâce et l'abandon (1760).

III

Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Jonathan Belcher, ne valait guère mieux que son prédécesseur. Président de son conseil, il avait souscrit servilement à tous ses actes arbitraires, et il eut d'autant plus à cœur de marcher sur ses traces et d'achever son œuvre, qu'il y était poussé par la part de responsabilité qu'il avait prise à la spoliation et au bannissement de tout un peuple, et surtout par le besoin d'en effacer tout vestige. Pour lui, en effet, de même que pour Lawrence, chaque apparition d'Acadiens, revenant de l'exil, était une vision menaçante, comme le spectre de Banco. Il en était chaque jour obsédé, car de nouvelles bandes d'Acadiens affluaient, de toutes parts, vers leurs anciennes propriétés, ne pouvant se persuader qu'ils les avaient perdues pour toujours : d'autant plus que des permis d'occupation avaient été récemment donnés, comme ceux de Monkcton ; qu'au surplus un grand nombre de déportés n'avaient consenti à se rendre et à s'embarquer, en 1755, qu'après avoir reçu l'assurance qu'ils seraient réinstallés dans leurs biens après la guerre, ¹ et

1. " Il n'est point de trahisons dont l'Anglais ne se soit servi contre l'habitant pour l'emmener. ... On n'enlevait, disait-on, des

qu'enfin le commandant général Amherst, jugeant de la situation plus froidement que les autorités de la Nouvelle-Ecosse, ne mettait pas d'opposition au retour des exilés.¹

Il en résultait des conflits avec les nouveaux occupants, qui ne cessaient d'adresser des demandes de protection au gouverneur. Il eût été assez facile à celui-ci de concilier les uns et les autres, en offrant aux Acadiens des terres dans quelque région inoccupée de la Province, comme le fit, un peu plus tard, le lieutenant-gouverneur Franklin, second successeur de Belcher. Les Acadiens, qui, depuis six ans, n'avaient pas eu où reposer la tête, et qui soupiraient plus que jamais après la tranquillité, se seraient bientôt résignés à prendre ce parti ; ils en donnèrent des preuves, du moment qu'on leur en fit la proposition ; mais ce temps était encore éloigné.

La législature de la Nouvelle-Ecosse se montrait aussi intolérante que le gouverneur Belcher. Elle lui adressa une pétition, dans laquelle elle lui demandait de bannir une seconde fois les Acadiens.

familles que pour les empêcher de porter les armes pour les Français. . La paix ramènerait un chacun sur son ancienne habitation. " *Lettre de l'abbé Le Guerne à M. Prévost, 1766.*

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 314, 318.

Le motivé de cette requête est un chef-d'œuvre d'ineptie, qui fait sourire de pitié quand il ne provoque pas l'indignation. Un des grands reproches qu'on y fait aux Acadiens est celui de l'ingratitude, parce qu'ils ne goûtent pas la mansuétude et les douceurs du régime britannique (*The lenity... and the sweets of the English Government.*)¹

On accuse l'insolence qu'ils ont de venir réclamer leurs terres. On leur reproche leur religion, pour laquelle ils montrent la plus grande *bigoterie*, leurs principes politiques et leur attachement à la France, qui leur ont été inculqués depuis longtemps par leurs prêtres : toutes choses qui les empêcheront de devenir jamais de vrais bons sujets.

Tous les anciens griefs formulés contre les Acadiens sont récapitulés dans cette requête ; mais, chose digne de remarque, il n'est allégué aucun acte de révolte ni de désordre commis par les Acadiens, depuis la capitulation de Québec.

IV

On avait espéré que l'Angleterre se hâterait d'ordonner le transport des Acadiens ; mais l'Angleterre n'était pas plus pressée de s'en embarrasser

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, pp. 316. 317.

que ne l'avaient été les colons américains, lors de la première expulsion. La Nouvelle-Ecosse se trouvait ainsi chargée d'un fardeau qu'elle s'était mis elle-même sur les épaules, et dont elle ne savait plus comment se défaire. Le trésor public se trouvait, en outre, obéré par les dépenses qu'entraînaient l'entretien et la nourriture de cette multitude de prisonniers, dont le nombre était tel, seulement à Halifax, qu'il fallait tenir, à tour de rôle, le quart de la population de cette ville sous les armes pour les garder. Les citoyens, fatigués de cette servitude, demandaient à grands cris d'en être délivrés. On avait cherché à soulager le trésor public en mettant à gages chez les particuliers une partie des détenus ; un bon nombre d'autres étaient employés à l'ouverture des chemins et à la réparation des digues.

Belcher ne pouvait s'empêcher de reconnaître la supériorité des Acadiens dans ce dernier genre d'ouvrage. Au cours d'une lettre qu'il écrivait au secrétaire d'Amherst, M. Forster, pour demander l'autorisation de les forcer à ce travail, il disait : " Il me paraît de la dernière importance que les colons soient assistés par les Acadiens pour réparer les digues, d'autant plus que la subsistance de ces colons dépend de l'avancement de cet ouvrage pour lequel

les Acadiens sont les plus habiles du pays. Cette puissante raison, jointe à la considération du grand service rendu à ces établissements au moyen des Acadiens, me presse de vous renouveler la demande de m'envoyer des ordres, afin qu'il n'y ait aucun retard dans le progrès de ces établissements. J'espère que j'éprouverai d'autant moins de difficulté à obtenir cette autorisation, que le secrétaire des affaires militaires m'a assuré récemment de votre part, que *les Acadiens devront être prêts à recevoir mes ordres, A UNE DEMI-HEURE D'AVIS.*"¹

Après la lecture de cette lettre, on comprend pourquoi les Acadiens goûtaient peu les douceurs de ce régime, qui, à une demi-heure d'avis, les faisait esclaves d'ét rangers incapables d'exploiter les terres sur lesquelles eux-mêmes avaient vécu richement de père en fils. On comprend aussi de quelle source de richesses eussent été ces mêmes Acadiens pour la Nouvelle-Ecosse, si on leur avait seulement donné un coin de terre à cultiver paisiblement. La conduite de Belcher et de son gouvernement était d'autant plus condamnable que, dès le 22 mars de la même année 1761, le général

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse, Lettre de Belcher au colonel Forster, p. 319.*

Amherst conseillait fortement les mesures de conciliation à l'égard des Acadiens. " Je n'ai rien plus à cœur, écrivait-il au gouverneur, que l'intérêt et la sécurité de la province de la Nouvelle-Ecosse ; mais, dans les circonstances où se trouve cette riche et florissante province, je ne vois pas qu'elle puisse avoir rien à craindre ou à redouter de la part des Acadiens, mais qu'au contraire on pourra retirer de grands avantages en les occupant convenablement. Je dois avouer que j'incline à les laisser s'établir dans la province sous une législation convenable." ¹

Au lieu de suivre ces sages conseils dictés par l'humanité, Belcher faisait armer deux vaisseaux pour aller chercher ceux qui s'étaient réfugiés dans le golfe et jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs, où ils vivaient de chasse et de pêche ; sept cent quatre-vingt-sept individus, hommes, femmes et enfants furent capturés. Sur ce nombre, trois cent trente-cinq furent mis à bord des vaisseaux ; le reste, faute de moyens de transport, dut être relâché, sur promesse de venir se rendre, quand l'ordre lui en serait signifié.

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 326.

V

Vers cette même époque, avaient lieu d'autres déportations du côté de la baie de Fundy, où avaient abordé plusieurs familles, venues du fond de leur exil, à travers une série de dangers et de misères impossibles à décrire ; la plupart étaient originaires des paroisses de la Rivière-aux-Canards, de Grand-Pré ou des environs immédiats. Il est facile d'imaginer quelles furent leurs émotions, en mettant pied à terre au Bassin des Mines. Elles revoyaient enfin leurs lieux natals, d'où elles s'étaient crues bannies pour toujours. Que de souvenirs se pressaient dans leur mémoire, à la vue de tout ce qui les entourait ! C'était ici que chacun d'eux était né, qu'il avait grandi, qu'il avait vécu si longtemps heureux et paisible.

En traversant la Grand'Prée, il leur semblait que tous les points de l'horizon, si familiers à leurs regards, leur souhaitaient la bienvenue. Le cap au Porc-Epic dressait toujours là-bas ses falaises rous-sâtres, couronnées des forêts primitives. De l'autre côté, la rivière Gaspareaux descendait toujours, en serpentant dans la vallée. Vers les hauteurs de Grand-Pré et de la Rivière-aux-Canards, ils distin-

guaient les emplacements de leurs terres. Mais qu'étaient devenues leurs maisons ? Qu'étaient devenus les villages et les églises de Grand-Pré et de la Rivière-aux-Canards ? Hélas ! tout avait été saccagé, brûlé et rasé jusqu'à terre. Des maisons bâties depuis par des étrangers se dressaient çà et là.

Il ne faudrait pas connaître le caractère des Acadiens, ni l'esprit de foi qui les distinguait si éminemment, pour supposer qu'un de leurs premiers soins n'ait pas été d'aller prier pour leurs morts, dans les cimetières où ils étaient abandonnés depuis si longtemps ; nul doute qu'ils vinrent s'y agenouiller, prier et pleurer ; ce fut là une de leurs plus douces consolations.

Qu'allaient-ils maintenant devenir ? Allait-on les laisser vivre en paix au sein de leurs pays ? Ou bien, seraient-ils encore pourchassés comme des bêtes fauves, poursuivis par la haine et un fanatisme implacable ? Bien souvent ils s'étaient posé ces questions, pendant qu'ils cheminaient péniblement de leur lointain exil jusqu'ici. Maintenant que la guerre était finie, ils se flattaient de l'espoir que l'apaisement se ferait autour d'eux : ils ne furent pas longtemps sans connaître l'horrible vérité. A

peine s'étaient-ils montrés, avant même qu'ils eussent fait valoir leurs réclamations, ils furent violemment repoussés par les usurpateurs de leurs terres. Plusieurs durent se cacher pour éviter d'être pris et jetés en prison. D'autres moins heureux furent contraints, comme on l'a vu, de travailler à la réparation des digues, au profit de leurs spoliateurs. L'animosité de ces derniers était d'autant plus vive, qu'ils n'avaient à leur opposer que le droit de la force contre la force du droit. Ils adressèrent pétition sur pétition au gouverneur, dont on connaît l'esprit ; ils ne furent que trop vite écoutés ; d'un seul coup, cent trente furent saisis et conduits à Halifax, sous une escorte de miliciens du comté de King. ¹

VI

Pendant ce temps, Belcher attendait vainement la coopération de l'Angleterre pour le transport de ses victimes. Les Lords du Commerce répondirent qu'ils ne pouvaient se charger de cette besogne et que cela regardait le secrétaire d'Etat, lord Egre-

1. C'était sous ce nom qu'avait été désigné le canton des Mines, et c'est le même qu'il porte aujourd'hui.

mont.¹ Le secrétaire d'Etat, de son côté, s'en lava les mains, et le renvoya au général Amherst, dont on a vu les dispositions.

Sur ces entrefaites, le retrait d'une partie des troupes, occasionné par la prise de Saint-Jean de Terre-Neuve par les Français, aggrava la situation de la Nouvelle-Ecosse, compromise par sa conduite inqualifiable à l'égard des Acadiens. Elle craignit que ces malheureux, exaspérés par tant de mauvais traitements, se portassent à quelque acte de désespoir. Belcher assembla son conseil et décréta précipitamment un envoi en masse au Massachusetts, sans prendre même la précaution d'en prévenir les autorités locales. Tout ce qui put être trouvé d'Acadiens, de tout âge et de tout sexe, dans toute l'étendue de la Nouvelle-Ecosse, fut arrêté, traîné jusqu'à Halifax, embarqué sur cinq navires, avec ceux qui étaient déjà détenus dans cette ville, et envoyé à Boston (1762).

On n'eut pas plus de respect pour les liens de famille, dans cette seconde déportation que dans la première. Un journal américain du temps, le *New York Mercury*, ne put s'empêcher de protester

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse—Lettre des Lords du Commerce*, 23 juin 1761, p. 320.

contre ces actes d'inhumanité. " Les femmes et les enfants (des prisonniers), y disait-on, n'eurent pas la permission de s'embarquer avec eux, mais furent expédiés sur d'autres navires. " ¹

Arrivés à Boston, ils attendirent en rade, sous les canons du fort Williams, la décision de la législature du Massachusetts, qui se trouvait alors en session.

Malgré la forte pression exercée sur ce chambre, elle refusa péremptoirement de laisser débarquer les déportés, et fit signifier ses ordres au capitaine Brooks, chargé de convoier les transports. Celui-ci ne vit alors d'autre parti à prendre que de les ramener à Halifax, où leur arrivée répandit la consternation, et fit éclater une explosion de colère contre le Massachusetts. Il suffit de raconter de tels faits pour les faire juger.

Belcher et son conseil portèrent leurs plaintes jusqu'en Angleterre, accablèrent de leurs accusations la législature de Boston, et demandèrent, avec plus d'instances que jamais, la déportation des Acadiens.

1. " Their wives and children were not permitted with them, but were ship'd on board other vessels." *New York Mercury*, August 30, 1762.

“ Ce renvoi des navires, disaient-ils, est d'autant plus regrettable que tant d'expulsions répétées et inutiles doivent naturellement exaspérer l'esprit de cette dangereuse population, qui peut se porter par désespoir aux plus terribles méfaits, tant par elle-même que par ses instigations auprès des Sauvages. ”

Les Lords du Commerce répondirent par un refus formel de se prêter à ces interminables persécutions, disant “ qu'il n'était ni nécessaire, ni politique d'expulser les Acadiens, vu qu'en employant à leur égard des moyens convenables, ils pouvaient promouvoir les intérêts de la colonie, et devenir des membres utiles à la société, suivant ce qui paraissait être le sentiment du général Amherst. ”¹

Croira-t-on qu'après cela, la Nouvelle-Ecosse se soit obstinée à tenir les Acadiens en servage, qu'elle n'ait pas abandonné ses projets de déportation, et qu'elle ait continué d'en importuner l'Angleterre ? C'est dans ce but qu'elle ne voulut

1. “ . . . it was neither necessary nor politic to remove them, as they might, by a proper disposition, promote the interest of the colony, and be made useful members of society, agreeable to what appears to be the sentiments of General Amherst. ” *Nova Scotia Archives. — Minutes of the Proceedings of the Lords of Trade*, p. 337.

pas les établir sur des terres, qu'elle les fit éparpiller sur toute la Péninsule, et les mit au service des colons, dont plusieurs poussèrent l'inhumanité jusqu'à refuser de leur payer des gages. ¹

On frémit à l'idée du sort infligé à ces infortunés. Huit ans étaient révolus depuis qu'ils avaient été arrachés de leurs riches et paisibles demeures ; et, après avoir enduré tant de souffrances et de fatigues pour y revenir, ils s'en étaient vus arrachés de nouveau, traînés de prison en prison, déportés une seconde fois, et enfin ramenés pour être réduits à l'état de parias parmi leurs oppresseurs.

On est ému à la lecture d'*Evangeline* ; mais quand on connaît toute l'histoire des Acadiens, on est forcé d'avouer que la fiction de Longfellow est bien au-dessous de la vérité. Qu'était-ce en effet que le sort de la fiancée de Gabriel, comparé à celui de tant de jeunes filles fiancées comme elle, et de plus captives ? Qu'étaient-ce que ses malheurs comparés à ceux de tant de mères de famille, dont les maris, dont les enfants étaient morts les uns après les autres, sur les chemins de l'exil, et qui n'avaient pas même la liberté d'aller y rejoindre leurs parents ?

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 338.

VII

La plupart des Acadiens avaient fini par prendre en horreur le séjour de l'Acadie. Eux qui avaient tant désiré d'y rentrer, n'aspiraient plus maintenant qu'à en sortir. Lorsque à la suite du traité de Paris (1763), ils apprirent que leurs compatriotes, détenus en Angleterre, avaient obtenu la liberté de rentrer en France, grâce aux soins du duc de Nivernais et de l'abbé Leloutre, ils conçurent l'espoir d'aller les y rejoindre et firent des démarches en conséquence. Ils avaient été déclarés prisonniers de guerre comme eux, il n'était que juste qu'ils fussent mis sur le même pied. Il semble d'ailleurs qu'on aurait dû saisir avec empressement cette occasion de s'en débarrasser, puisqu'on ne voulait pas les souffrir dans la Nouvelle-Ecosse; mais, chose presque incroyable, sur le simple soupçon, d'ailleurs non fondé, que le secrétaire du duc de Nivernais, M. de la Rochette, s'était occupé de leur rapatriement, le gouvernement anglais en prit ombrage et adressa d'énergiques protestations à la cour de France. Lord Halifax, président du Bureau de Commerce, écrivit en même temps au gouverneur Wilmot, successeur de Belcher, de veiller de plus près sur les Acadiens, afin d'arrêter toute tenta-

tive d'évasion. Le recensement des différents groupes de cette population, avec leurs lieux de résidence, dressé à cette occasion, indique que Wilmot, dont la politique ne différait pas de celle de ses prédécesseurs, avait suivi ponctuellement les ordres du noble Lord. ¹

Ce dernier acte de tyrannie acheva d'exaspérer les Acadiens. Ils se soulevèrent avec indignation, dressèrent des réclamations, déclarant qu'ils ne prêteraient jamais serment d'allégeance, qu'ils étaient et qu'ils voulaient rester français et catholiques, qu'ils étaient prêts à tout souffrir pour cela et qu'ils en avaient donné des preuves.

Pour bien comprendre toute la portée de ces réclamations, il faut se rappeler que le principal motif de la déportation des Acadiens, en 1755, avait été un motif religieux : je veux dire l'accusation de *papistes rccusants*, portée contre eux parce qu'ils avaient refusé de prêter serment. Or, le gou-

	Familles.	Individus.
I. A Halifax et aux environs	232	1,056
Comté de King, fort Edouard.....	77	227
Annapolis.....	23	91
Fort Cumberland.....	73	388
	405	1,762

Il y avait en outre dans l'île Saint-Jean (Prince-Edouard) 300 autres familles acadiennes.

verneur Wilmot exigeait d'eux maintenant le serment d'allégeance sous une nouvelle formule qu'ils croyaient contraire à la foi catholique. ¹

Ceux qui se décidèrent ensuite à prêter ce serment, le firent avec de grandes craintes et ne se tranquillisèrent qu'après avoir consulté M. Bailly, missionnaire canadien, que leur envoya, en 1767, l'évêque de Québec.

En terminant leur requête, les Acadiens avaient demandé qu'on leur fournît les moyens de passer aux Antilles, où ils savaient rencontrer de leurs compatriotes, partis de la Géorgie et de la Caroline du Sud.

Sur un refus de Wilmot, ils préparèrent secrètement une expédition et partirent, au nombre d'environ six cents, dans l'automne de 1764. Le gouverneur ferma les yeux sur les préparatifs de cette expédition, ou du moins n'y mit guère d'obstacles, car ce départ était tout ce qu'il désirait. Il écrivait à Londres, vers cette même date, qu'on ne pouvait choisir de lieu plus favorable que les Antilles, pour les y envoyer. Le motif qu'il en donne est à noter : c'est que plus ils seront loin, mieux ce sera pour la

1. (The Council) drew up the form of such an oath in terms least liable to an equivocal sense. *Wilmot to Halifax*, p. 340.

sûreté de la Nouvelle-Ecosse, et que le climat des Antilles est mortel pour les hommes du Nord ; qu'un grand nombre d'Acadiens, qui avaient voulu s'y établir, y étaient morts des fièvres, et que les fièvres viendraient bien vite à bout de ceux-ci. ¹

VIII

Peu de temps avant ce départ, une autre bande de cent cinquante personnes des environs de Canseau, s'était soustraite à la vigilance des magistrats et avait fait voile pour Saint-Pierre et Miquelon. C'est aussi vers cette date que dut avoir lieu le départ des réfugiés acadiens de l'île du Prince-Edouard, dont la destinée, à partir de ce jour, est restée enveloppée de mystère. La plupart se composaient de la population de Cobequid, qui, en 1755, avaient abandonné leur village pour éviter la déportation. S'il faut en croire le récit d'un certain

1 The further they are distant, the greater our safety

. Great numbers of them have lately died at cape Français (West Indies)

. As that climate is mortal to the natives of the Northern countries, the French will not be likely to gain any considerable advantage from them. *Letters from Wilmot to Lord Halifax*, pp. 345, 349, 351.

Wilmot réitéra par trois fois la demande de déporter les Acadiens aux Antilles. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 346.

capitaine Pile, commandant du navire l'*Achille*, vers la fin du siècle dernier, ils périrent presque tous en mer dans les circonstances les plus lamentables.

“ Le capitaine Nichols, dit-il, commandant un transport venant d'Yarmouth, fut employé par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, pour enlever de l'île Saint-Jean, trois cents Acadiens avec leurs familles. Avant de mettre à la voile, il représenta à l'agent du gouvernement, qu'il était impossible que son navire, dans l'état où il était, pût arriver sans danger en France, surtout à l'époque avancée de la saison où l'on se trouvait. Malgré ses représentations, il fut forcé de les recevoir à son bord, et d'entreprendre le voyage. Arrivé à une centaine de lieues des côtes de l'Angleterre, le navire faisait eau à tel point, que malgré tous les efforts de l'équipage, il était devenu impossible de l'empêcher de sombrer. Quelques minutes avant qu'il s'enfonçât, le capitaine fit venir le missionnaire qui se trouvait à bord, et lui dit que le seul moyen de sauver la vie d'un petit nombre, était de faire consentir les passagers, à laisser le capitaine et les matelots s'emparer des chaloupes. Le missionnaire fit une exhortation aux Acadiens, leur donna l'absolution et les amena à se soumettre à leur

malheureux sort. Un seul Français s'embarqua dans une des chaloupes, mais sa femme, lui ayant reproché qu'il l'abandonnait avec ses enfants, il revint à bord. Peu d'instant après, le navire s'en-gloutit avec tous ses passagers. Les chaloupes, après avoir couru mille dangers, arrivèrent dans un port situé à l'ouest de l'Angleterre." ¹

En terminant son récit, le capitaine anglais a cru lui donner du piquant en faisant jouer un rôle ridicule au missionnaire, et en disant qu'il avait lâchement abandonné ses compagnons d'infortune. Malheureusement pour le narrateur, ce détail n'a pas de vraisemblance. Quant au fait en lui-même, il paraît confirmé par une lettre de Brook Watson, déjà citée, où il est dit que treize cents Acadiens périrent vers ce temps, les uns, dans un naufrage, les autres, de la variole à Southampton, et dans les ports voisins où ils avaient été débarqués.

En parlant de ces désastres, Watson fait une réflexion mélancolique qui fait voir en même temps l'esprit juste et droit de cet homme de bien : " Ce peuple infortuné, dit-il, livré par la France sans son consentement, fut à cause de son attachement

1. *Collection de la Société Historique de la Nouvelle-Ecosse.* Vol. II, p. 148.

à des principes que tout noble esprit regarde comme digne de louanges, arraché de son pays natal, chassé par la nation qui réclamait son obéissance, et rejeté par celle dont il descendait et dont il suivait la religion, les coutumes et les lois, avec le plus profond attachement.”¹

Vers le temps que le navire du capitaine Nichols périt en mer, et dans les mêmes parages où il fut englouti, cinglait un autre navire chargé, lui aussi, d'Acadiens de l'île Saint-Jean. Ceux-ci n'avaient pas attendu les dernières persécutions pour fuir de leur pays ; ils en étaient partis dès l'automne de 1758, au nombre de cent soixante-dix-neuf. Surpris par une tempête en arrivant sur les côtes de France, ils avaient trouvé un refuge dans le port de Boulogne-sur-Mer (26 décembre), où le gouvernement s'était occupé de leur subsistance et de leur établissement, soit dans les provinces, soit dans les colonies.² Ils étaient repartis de Boulogne le 22 novembre 1764, et avaient peut-être croisé, sans être aperçus, le malheureux vaisseau où tant des leurs allaient disparaître. Ce groupe d'Acadiens était en route pour la Guyane française,³ où il s'établit,

1. *Collection de la Société Historique de la Nouvelle-Ecosse*, Vol. II, p. 132.

2. *Archives Commerciales de Boulogne-sur-Mer*.

3. *Bulletin de la Société Académique de Boulogne*.

et où quelques-uns de leurs descendants se rencontrent encore, et se rappellent leur origine.

Pendant la révolution de 93, quelques exilés français, abordés à Sinnamari, vinrent demander l'hospitalité à une famille acadienne. Ils furent reçus avec empressement. "Soyez les bienvenus, leur dirent ces braves gens; nos ancêtres ont été, comme vous, bannis de leur pays, et ils nous ont appris à secourir les infortunés. Asseyez-vous à notre foyer; nous sommes trop heureux de pouvoir vous offrir toutes les consolations dont nous sommes capables."

CHAPITRE ONZIÈME

—

Le gouverneur Franklin.—Son humanité.—L'abbé Bailly de Messein.—Sa mission en Acadie.—Les d'Entremont.—MM. Bourg et LeRoux.

I

Le successeur de Wilmot adopta une ligne de conduite toute différente de celle de ses devanciers; il se montra aussi bienveillant que ceux-ci s'étaient montrés barbares. Michael Franklin, qui s'était élevé de la condition de simple marchand, aux plus hautes charges de sa province, paraît avoir été un homme excellent; il avait dû gémir bien souvent de tout le mal dont il avait été témoin. Il n'épargna rien pour faire oublier aux pauvres Acadiens, restés dans la Péninsule, les traitements dont ils avaient eu tant à souffrir. Au reste, il ne faisait qu'obéir aux injonctions du gouvernement anglais, qui,

mieux informé du caractère et des dispositions des Acadiens, voulait le reconnaître en se montrant juste et équitable envers eux. " Vous ne manquerez pas, lui écrivait le ministre anglais, Lord Hillsborough, de leur donner les plus entières assurances de la faveur et de la protection de Sa Majesté, et de ses bienveillantes intentions..... Sa Majesté est pleine de tendresse et d'attentions à l'égard de ceux qui ont fait des établissements au Cap Breton, sous la protection de permis temporaires du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et elle veut qu'on veille avec un soin attentif à leur avancement." ¹

Franklin n'avait eu rien de plus pressé que de mettre en vigueur cette politique de conciliation. Dès la réception de cette dépêche, il écrivit à l'un des magistrats du Bassin des Mines: " J'ai reçu ordre de Sa Majesté de donner aux Acadiens les plus amples assurances de sa royale faveur et de sa protection. Et vous pouvez aussi leur donner, de ma part, la plus entière assurance que je repousse totalement et désavoue toute intention de les employer comme milice hors de cette province, et que de tels rapports n'ont pu venir que de la part d'esprits faibles et mal intentionnés. Vous pouvez

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, pp. 352, 353.

de plus leur garantir qu'ils seront traités, en tout temps, avec le même degré d'indulgence et de protection que Sa Majesté a pour ses autres sujets. Vous pouvez ajouter aussi que le gouvernement n'a pas le moindre dessein, soit de les molester, soit de les inquiéter au sujet de leur religion." ¹

Un mois après, le lieutenant-gouverneur réitérait les mêmes recommandations au colonel Denson : " Quelques - uns des Acadiens, disait-il, du comté de King et de Windsor m'ont informé qu'ils ont été notifiés de faire les exercices avec les milices ; ce qu'ils considèrent comme une charge trop dure pour eux, n'ayant pas d'armes, et étant incapables de les acheter immédiatement, s'il fallait le faire.

" En conséquence, je désire que vous les exemptiez d'être appelés et de faire ces exercices, jusqu'à ce que vous receviez des ordres contraires... De plus, je dois vous signifier que c'est l'intention du roi, et que c'est aussi ma volonté, qu'ils soient traités par les officiers du gouvernement, avec toute la douceur et la tendresse possibles, en toute occasion, afin qu'ils n'aient pas le moindre sujet de se repentir

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse.*—Lettre du Lieutenant-Gouverneur Franklin à M. Deschamps, 1er juin 1768, p. 353.

de s'être soumis, d'une manière si parfaite, au gouvernement de Sa Majesté." ¹

En étudiant cette politique si humaine et si sage de Franklin, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion : Que de malheurs eussent été évités de part et d'autre ! Que d'embarras de moins pour l'Angleterre et la Nouvelle-Ecosse ! Que de haines apaisées ! Que de progrès accomplis, si, à la place de Lawrence, il y avait eu, à Halifax, un gouverneur du caractère de Franklin ! Au lieu de cent mille Acadiens dans les provinces maritimes, l'Angleterre y compterait aujourd'hui un million de plus de ces sujets fidèles et utiles !

Et dire qu'à l'heure qu'il est, il se rencontre encore des apologistes de la conduite de Lawrence, même parmi des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ! ² On est bien forcé d'avouer que la science politique a encore des progrès à faire dans notre pays.

II

Franklin, qui avait été témoin de l'héroïque attachement des Acadiens pour leur foi, savait qu'il

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse. Lettre du gouverneur Franklin au colonel Denson, 4 juillet 1768 p. 354.*

2. Voir le discours prononcé par le Gouverneur Archibald devant la Société historique d'Halifax, octobre, 1886.

ne pouvait leur donner de meilleures preuves de ses bonnes intentions, et des gages plus rassurants pour l'avenir, qu'en accordant à leurs missionnaires toute liberté de les visiter et de les évangéliser. C'est, en effet, sous son administration, et à sa demande, que fut envoyé le premier missionnaire venu du Canada depuis la conquête, M. Bailly de Messein,¹ qui arriva à Halifax au moment où l'abbé Maillard y terminait sa longue vie d'apostolat.

L'abbé Maillard était le seul missionnaire dont la présence avait été tolérée dans la Nouvelle-Ecosse, depuis 1759.

Lorsqu'il avait été fait prisonnier, quatre ans auparavant, il n'avait pas tardé à faire tomber bien des préjugés autour de lui, par l'intérêt qui s'attachait à sa personne, à ses connaissances et à ses hautes qualités. Il finit par acquérir l'estime générale; et les meilleurs esprits recherchèrent son amitié. Il s'en servit, pour rendre son ministère aussi utile que possible pendant ces tristes années.

1. M. Bailly devint plus tard précepteur des enfants de Lord Dorchester avec qui il passa en Angleterre. A son retour à Québec, sept ans après, il fut sacré sous le titre d'évêque de Capse et nommé coadjuteur de Mgr Hubert, évêque de Québec. Il mourut avant de lui succéder. Mgr Bailly prit toute sa vie un grand intérêt aux missions de la Nouvelle-Ecosse : il légua, en mourant, une forte somme pour le soutien de ces missions.

A l'issue de la guerre, il avait employé la grande influence, dont il jouissait auprès des Sauvages, pour leur faire déposer les armes ; et le gouvernement apprécia si bien ses services, qu'il lui accorda une pension annuelle jusqu'à sa mort (1768). Il fut regretté des protestants aussi bien que des Sauvages et des Acadiens ; l'élite de la société d'Halifax voulut assister à ses funérailles.

Son successeur dans la Nouvelle-Ecosse était un homme de naissance, d'une éducation parfaite, et animé du zèle bouillant d'un jeune prêtre au sortir de son ordination. Malgré sa jeunesse et son peu d'expérience, l'abbé Bailly avait été choisi pour cette rude tâche, parce qu'on espérait que ses qualités sociales le feraient accepter plus facilement des autorités ombrageuses d'Halifax. A son départ, l'évêque de Québec, Mgr Briand, lui avait obtenu du gouverneur du Canada, Sir Guy Carleton, des lettres de recommandation pour le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Franklin l'accueillit, en effet, dès son arrivée, avec bienveillance, et favorisa sa mission auprès des Acadiens, ¹

1. M. Bailly avait fait la meilleure impression sur Franklin qui écrivait au gouverneur Carleton : " His conduct has been hitherto irreproachable, and, to all appearance, bids fair to be of great benefit to this Province, by quieting the mind of the Indians who began to be very uneasy ; and his mission had this

Ceux-ci commençaient à se grouper principalement le long de la baie Sainte-Marie, jusqu'au Cap de Sable et du côté de l'Isthme : à Memramcook et à Peticoudiac. D'autres groupes s'étaient déjà formés au Cap Breton et le long des rivages du Golfe.

La juridiction de l'abbé Bailly s'étendait sur tout cet immense territoire, qu'il lui fallait parcourir d'étape en étape Il avait en outre à visiter la rive occidentale de la baie de Fundy, où se trouvaient des familles sauvages, et la mission de Sainte-Anne, formée des débris de la population de la rivière Saint-Jean, laquelle s'agrandissait rapidement par de nouvelles arrivées de proscrits. Ce groupe, moins éprouvé que les autres, à cause de son éloignement, n'avait jamais été entièrement privé de secours religieux. Malgré cet avantage, il faut dire que cette colonie n'avait pas conservé le même attachement à la foi et la même simplicité de mœurs qu'on retrouvait ailleurs. La cause en était due à la présence d'un certain nombre d'exilés, qui avaient mené longtemps une vie errante au milieu des

further good tendency of reconciling the consciences of the Acadians, who have lately taken the oaths of allegiance to His Majesty's Government. "

Nova Scotia Archives: Franklin to Carleton, August 17th 1768, p. 356.

villes et des campagnes, où ils avaient été aigris par les rebuts et privés de toute instruction religieuse.

L'abbé Bailly fut accueilli comme un sauveur par les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Ce jeune prêtre, dont les mains étaient, pour ainsi dire, encore humides de l'onction du sacerdoce, leur paraissait comme la colombe de l'arche, apportant la branche d'olivier, après le déluge de maux qui les avait submergés. Avec quelle joie, avec quel empressement, ils tiraient de leur cachette, les objets du culte, les ornements d'église, les calices, les ciboires, etc., etc. On dressait un autel rustique dans une des chaumières les moins pauvres. Les femmes et les enfants y apportaient quelques fleurs des bois, ou cueillies dans les parterres. Puis, on se réunissait pour assister à la sainte messe et recevoir les sacrements. On faisait baptiser les enfants, dont un grand nombre, nés depuis plus de douze ans, n'avaient jamais vu de prêtre. Que de douces paroles étaient échangées ! Que de larmes versées ! Mais celles-là n'étaient pas amères ; elles ressemblaient à ces gouttes de pluie qui tombent à travers les rayons de l'arc-en-ciel.

Cependant la saison des jours mauvais n'était pas encore finie pour les pauvres Acadiens : un

autre genre de tribulation avait commencé pour eux. A la persécution ouverte, succédait une persécution sourde, fomentée par la malveillance des subalternes, malgré les volontés exprimées de l'Angleterre et du gouverneur. Ainsi on met tait des obstacles au groupement des familles : on avait l'œil, par exemple, à ce qu'une terre, octroyée à un Acadien, le fût entre deux propriétaires protestants, ¹ et encore cette terre devait-elle être située, non sur les côtes, mais dans l'intérieur de la Péninsule. Au surplus, le mode de concession t territoriale, à titre de simple permis temporaire, adopté par la Nouvelle-Ecosse, n'était pas fait pour rassurer l'esprit méfiant des Acadiens, tant de fois trompés.

Qu'ils eussent raison de se défier de ces permis temporaires, la suite des événements en donna des preuves. Je n'en veux citer qu'une : en 1784, c'est-à-dire, à près de trente ans d'intervalle, les dépo s-

1. Ce procédé n'était que la mise à exécution du plan diabolique, proposé en 1744, c'est-à-dire onze ans avant l'expulsion des Acadiens, par Shirley, gouverneur du Massachusetts. Il proposait de plus d'accorder le denier de Judas à tout Acadien qui apostasierait le catholicisme. Après cela, on ose blâmer les missionnaires de l'Acadie d'avoir j eté le cri d'alarme.

Je laisse parler une voix non suspecte, le protestant Beamish Murdoch, qui ne peut s'empêcher de désapprouver le projet de Shirley. Il n'y a d'aussi blâmable dans toute cette histoire, que l'indigne France de Louis XV, qui, après avoir tout exigé des Acadiens, n'a rien fait pour les protéger. Il n'y a qu'un seul

sédés de 1755, fixés à la rivière Saint-Jean, furent de nouveau dépossédés, au profit des loyalistes américains et de soldats congédiés, qui n'eurent qu'à s'asseoir à leurs tables pour manger leur pain, et devenir, du jour au lendemain, rois et maîtres des propriétés, arrosées par les sueurs de la race proscrite. Ces malheureuses familles, impuissantes contre la force, n'eurent plus qu'à reprendre le chemin des forêts. Elles remontèrent la rivière Saint-Jean, à trente lieues de toute habitation, et ouvrirent, la hache à la main, les plateaux de Madawaska, où elles se multiplièrent avec la merveilleuse fécondité qu'on leur connaît. Leurs descendants, plus nombreux qu'une ruche d'abeilles, ont formé, aux alentours, une multitude d'essaims, devenus aujourd'hui de belles et riches paroisses.

peuple qui leur soit toujours resté fidèle : ce sont leurs frères du Canada.

Voici le passage de Murdoch : " He (Shirley) proposes to interperse protestant settlements among the French in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers he recommends granting small privileges and immunities for the encouragement of such as should come over to the protestant communion and send their children to learn English." (This suggestion of offering worldly advantages in exchange of profession, can hardly be commended in our days.) *History of Nova Scotia*, Vol. II, pp. 129, 131.

III

On a un exposé de la situation des Acadiens et de celle des Sauvages, à l'arrivée de M. Bailly, d'autant plus intéressant qu'il est saisi sur le fait, dans les lettres de missions écrites par l'abbé Bailly lui-même à son évêque, Mgr Briand. En voici quelques extraits :

“ Ekouipahan, ¹ 20 juin 1768.

“ Monseigneur,

“...Si je n'ai point informé Votre Grandeur plus tôt de l'état de la mission confiée à mes soins, l'impossibilité en a été la cause. J'attends de la miséricordieuse bonté de N.-S. Jésus-Christ, et j'espère que cette vigne devenue stérile, portera bientôt des fruits abondants. La mission d'Ekouipahan où je réside ordinairement et où il paraît que le gouvernement veut me fixer, est presque toute composée de Sauvages malécites, au nombre d'environ quarante et quelques familles assez bonnes.

“ Les femmes et les filles ne boivent point, ni

1. *Ekouipahan*, appelé aussi *Ekoupag*, était un village indien situé à quarante lieues du fort Menagouech “ qui commande l'embouchure de la rivière Saint-Jean.” *Mémoire sur le Canada*, *Archives de la Marine*, Paris.

les garçons, et il y a aussi quelques hommes tempérants. J'ai obtenu d'eux qu'ils n'apportent plus d'eau-de-vie dans le village. Il y a, aux environs du village, onze familles acadiennes, celles-là mêmes que Votre Grandeur a eu la bonté de confirmer à Sainte-Anne.¹ Les Acadiens, qui sont restés parmi les Anglais, sont encore très fervents ; leur seul défaut est un grand entêtement, soit pour rester chacun dans son canton et ne vouloir point se réunir, soit pour avoir des terres aux mêmes conditions qu'ils les avaient autrefois, ne relevant que du roi. C'est ce que les Anglais, qui les détestent, leur ont reproché. Le gouvernement ne veut point les concéder à cette condition, cependant on a exigé un serment de fidélité ; ils sont très difficiles à desservir, car ils restent chacun dans des cantons séparés ; l'été, sur les bords de la mer à la pêche, l'hiver, dans les bois à la chasse.

“ La mission des Micmacs est de toutes la plus nombreuse : il y a trois villages principaux, le plus proche est Richibouctou, à soixante lieues ; jamais il n'y a eu de missionnaires en ce lieu ; les Sauvages ont toujours été desservis par Miramichi où ils sont plus nombreux, et à cent vingt lieues

1. Mission acadienne de la rivière Saint-Jean.

d'ici. Le dernier missionnaire de cet endroit, est, je crois, le P. Maurice de la Corne. Les murs de la chapelle subsistent encore, et les Sauvages tiennent les ornements cachés ; jamais je n'ai pu les leur faire apporter. Une grande partie de ces Sauvages est venue ici ; l'autre est allée à Ristigouche, sur ce qu'ils avaient enten du dire que le P. Ambroise y était. Le village de Ristigouche, étant de la province de Québec, s'il y avait un missionnaire en cet endroit, il pourrait, avec moins de difficultés que moi, desservir les îles Saint-Jean, la Magdeleine, et le Cap Breton, où il y a encore quelques Acadiens. Pour desservir ces îles, il me faut faire un voyage long et coûteux ; je ne pourrai aller en ces endroits que le printemps prochain, encore il me faudra commencer dès l'hiver.

“Grâce à la Providence du Seigneur, j'ai subsisté jusqu'à présent. Les présents des Sauvages et mon casuel peuvent monter à cent piastres et plus : c'est assez pour vivre sous quatre écorces ; les voyages m'embarrassent un peu. Pour les Acadiens, il m'a fallu les faire vivre.

“Voilà, à peu près, Monseigneur, l'état de la mission de la Nouvelle-Ecosse. Santé, travaux, fatigues, inquiétudes, je puis assurer Votre Grandeur que je n'ai rien épargné pour cultiver cette

partie du champ du Père de famille, que vous avez confiée à mes soins. Si Votre Grandeur ne considère que la bonne volonté et l'envie de travailler, et non les talents et les vertus nécessaires à un si auguste ministère, je m'offre, je suis entre les mains de Votre Grandeur. Le moindre signe de sa volonté sera toujours pour moi la parole du Seigneur.

“ J'espère que Votre Grandeur voudra bien obtenir pour moi du Père des miséricordes, une petite étincelle de ce feu céleste qui embrase les cœurs : mes travaux seront toujours inutiles sans cela.”

“ Halifax, 23 mai 1769.

“ Je suis à Halifax, depuis le mois de mai, où Mylord William Campbell ¹ a mille bontés pour moi, qui ne les mérite guère, mais qui fais tout mon possible pour contenter et remplir les intentions de Votre Grandeur. Mais la mission est bien abondante et bien difficile ; les Acadiens sont épars çà et là, et la voix du pasteur n'est point assez forte pour les réunir. Les Sauvages sont assez bons ; je n'ai qu'un ennemi principal à combattre pour eux, c'est l'ivrognerie.

1. Successeur de Franklin.

“ Tout l'hiver j'ai été en voyage, et j'ai me suis assez bien trouvé de la raquette, qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine ; ce qui m'a le plus fait souffrir, c'est la pluie continue des mois de janvier et février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation ; mille fois heureux, si, tandis que je ne pouvais avoir de feu pour réchauffer mon corps tout mouillé, j'eusse senti que mon cœur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me fait.

“ Ma mission est de plus de cinq cents lieues de tour. J'ai été extrêmement malade, un mois après mon retour de Québec ; ce mal me prit le jour de la Présentation de la très sainte Vierge, après avoir chanté la messe ; et, le soir, j'étais sans connaissance ; maintenant je suis assez bien ; cependant, je ressens une respiration difficile ; quoi qu'il en soit, le Seigneur est mon soutien.

“ Je me recommande aux prières de Votre Grandeur et de tout le diocèse ; seul ici, sans soutien, sans conseil, hélas ! quel terrible compte pour ma tiédeur !”

“ Halifax, 22 juillet 1769.

“ Je suis dans la ville d'Halifax depuis trois mois, ayant cependant fait des excursions, de temps en temps, pour desservir les Micmacs. J'ai éprouvé ici bien des bontés de la part de Mylord William Campbell et de tous les messieurs du conseil ; l'on a même obtenu pour moi une pension de cent livres, de Sa Majesté. Je partirai, le 25 pour le Cap de Sable ; c'est l'ancienne mission où s'étaient réfugiés MM. Desencaves et de Vauquelin ; j'aurai là des enfants de quatorze à quinze ans à baptiser, et un reste de besogne en proportion. Les Acadiens et les Sauvages sont si dispersés dans les différents coins de la Province, qu'il est mal aisé de me fixer, étant difficile que je puisse toujours être ambulante.

“ Il y a beaucoup d'Acadiens du côté de Pentagoët et des Monts Déserts. Pour ce qui regarde les Micmacs, Miramichi et Caraquet sont les deux endroits où tous peuvent se réunir plus facilement pour être instruits. Il paraît que le gouvernement désire que je me fixe en la ville ou au proche ; la distance qui me séparerait alors de mes deux principales missions, serait bien grande pour pouvoir instruire les pauvres Indiens suffisamment ; cependant je n'ai encore pris aucun parti. Il n'y a presque point de catholiques en la ville ; il serait dangereux

d'y attirer les Sauvages à cause de leur penchant pour l'ivrognerie.

“ La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas ! que de sueurs et de travaux ! que de larmes secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent, sans avoir personne qui puisse les essuyer ! Que d'anxiétés, de doutes, sans avoir personne à qui m'ouvrir et qui puisse me rassurer ! Telle est ma situation.

“ Je me porte assez bien. J'ai été fatigué un peu d'avoir, je pense, marché l'espace de deux jours dans l'eau, l'hiver dernier ; mais le voyage était indispensable. Je pense que le Seigneur ne me reprochera point cette imprudence.”

“ Halifax, 24 avril 1771.

“ Pour la Baie des Chaleurs, je n'ai pu absolument m'y transporter, et je ne sais pas si je le pourrai cet été. De tous les endroits de la Province, c'est le plus mal aisé par terre ; il y a plus de cent quatre-vingts lieues de distance, et il n'y a point de chemins ; par mer, il me faut faire le tour du Cap Nord ; mais rien de cela ne m'aurait empêché, si Son Excellence, Mylord William Campbell, n'avait point paru désapprouver mes entreprises. Deux Acadiens sont venus ici, le mois de mars passé, pour avoir licence de chercher un mission-

naire ; ils ont été absolument refusés. Tout paraît jusqu'à présent opposé dans le gouvernement, à la pluralité des missionnaires catholiques ; et cette opposition vient toute des Presbytériens et des gens de la Nouvelle-Angleterre. J'ai dit la messe, en cette ville, l'espace de trois mois l'hiver dernier, et subitement il m'a fallu chercher un trou à six milles de la ville, dans les bois, pour célébrer les dimanches. Je n'aurais pas eu ce trouble, si j'avais voulu fermer la porte du grenier, où je la disais avant, à tous les catholiques, non Acadiens et Sauvages. C'est tout ce que je puis faire que de me maintenir ici. Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré ; les mariages m'ont été permis, mais non comme conformes aux lois. Tant qu'il n'y aura que des catholiques dans les familles, tout ira bien. Pour des terres, les Acadiens peuvent en avoir, mais à un si haut prix qu'il n'y a rien de pareil au Canada ; point de seigneur ici, les plus riches sont ceux qui ont le plus de fermes. Cent arpents de terre, bons à cultiver, reviennent en bois debout, sans avance, à vingt deux dollars, quatre shellings et six sols. Il faut qu'une famille catholique soit placée entre deux familles protestantes. Ainsi vous voyez que les Acadiens ne peuvent être

que très pauvres : la pêche, la chasse, couper du bois, voilà leur vie.

“ Jusqu'à ce jour, j'ai, en général, de la consolation ; leur religion n'est point perdue, et mes sueurs, souvent mes larmes, sont suivies d'un contentement que Dieu seul connaît. ¹ Il n'y a qu'une peine qui quelquefois me fait regarder derrière moi, c'est d'être seul ; et je pense que véritablement, sans la consolation et le soutien qui me

1. Il est intéressant de voir, jusqu'à quel point, un protestant, témoin oculaire, confirme ce que dit l'abbé Bailly, sur les Acadiens, que celui-ci eut à desservir dans la Nouvelle-Ecosse. Brook Watson parle d'abord en ces termes de leur conduite en exil et de leur retour :

“ Their orderly conduct (in Georgia), their integrity, sobriety and frugality, secured to them the good will of the people and gained them comfortable support. But, still longing for their native country, all their industry was stimulated, all their hopes, supported by that landmark of their former felicity ; many of them built boats, and, taking their families, coasted the whole American shore, from Georgia to Nova Scotia. . . . But, alas ! what did they find ? all was desolated for the more effectually to drive them out of the country ; all their houses had been burnt, all their cattle killed by order of government ; hence they found no shelter ; still they persevered with never-failing fortitude, with unremitting industry ; and established themselves in different remote parts of the province, where they had been *suffered* to remain, but without any legal property ; at least, I have not heard of any land having been granted to them.”

Puis Watson ajoute : “ Their numbers, I am told, have increased about two thousand, and I am informed they still continue, what I know them to be in their prosperous state, an honest, sober, industrious and virtuous people.”

Nova-Scotia Historical Society, Hon. Brook Watson to Rev. Dr Brown. July 1st. 1791, p. 132.

viennent des missionnaires de Philadelphie, je serais de retour au Canada. Votre Grandeur jugera elle-même, en voyant les gazettes de Boston, ce qui s'écrit contre moi. Tous les honnêtes gens m'ont dit de mépriser et laisser dire. J'ai écrit à M. de Villars, ¹ et il me semble que je pourrais attendre du secours de lui. S'il se trouvait quelque missionnaire qui voulût faire comme on fait à la Chine, ² il ferait à merveille au Cap de Sable; et les magistrats d'ici sont disposés à prendre cause d'ignorance.

“ Que ne suis-je à Québec et un autre à ma place ici! Si je le pouvais, j'endosserais un habit de jardinier, et je ferais fleurir un jardin spirituel au Cap de Sable; c'est l'endroit où il y a le plus de catholiques, et les plus fervents d'ailleurs. Cela est si loin de la ville, et si à *désamain*, qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris. Que serait-ce donc d'un honnête homme, qui se comporterait en bon sujet, et qui sous main exercerait ses fonctions? Les Acadiens ont ici des biens à eux. Je ne me risquerais dans aucun autre endroit.”

1. Ancien supérieur du séminaire de Québec, retourné en France.

2. C'est-à-dire, se cacher sous un déguisement.

IV

L'abbé Bailly n'explique pas ici pourquoi les habitants du Cap de Sable avaient des titres de propriété. Cette exception était due à une faveur accordée à la famille d'Entremont, et voici à quelle occasion. Vers 1765, plusieurs membres de cette famille s'étaient embarqués à Boston, dans l'intention d'aller se fixer à Québec. En passant à Halifax, où leur navire avait fait escale, ils rencontrèrent, dans la rue, un officier anglais qui les reconnut et leur fit grand accueil, parce que, dans un combat où cet officier avait été fait prisonnier, l'un des d'Entremont lui avait sauvé la vie. Il les détourna du dessein d'aller s'établir au Canada, en promettant qu'il les ferait remettre en possession de leurs terres. Il le fit en effet, et c'est ce que remarqua l'abbé Bailly, à son passage au Cap de Sable.

Les d'Entremont avaient été rejoints, peu après leur arrivée, par d'autres familles principalement de la baie d'Argyle, qui, elles aussi, avaient eu leur histoire durant les années de la proscription. Ces pauvres familles n'avaient pu se décider à quitter entièrement l'admirable coin de terre qu'elles habitaient de père en fils. Cette extrémité de la Nouvelle-Ecosse, comprise aujourd'hui dans le comté

d'Yarmouth, ne renferme en effet pas moins de quatre-vingts lacs, tous plus jolis les uns que les autres, et tous communiquant avec la rivière Tousquet, laquelle se jette dans la baie d'Argyle. Ces lacs, de grandeurs et d'aspects variés, sont entourés de bois du plus beau feuillage : vu à vol d'oiseau, le paysage doit ressembler à un vaste tapis vert, parsemé de fleurs d'azur. La baie d'Argyle, avec ses îles aussi nombreuses que les lacs du rivage, rivalise avec lui d'aspects riants et pittoresques. C'est à travers ces îles que les Acadiens se livraient paisiblement à la pêche, sans négliger la culture de leurs terres.

Chassés des bords de la mer, ils s'étaient réfugiés dans le haut de la rivière Tousquet, et s'étaient établis sur ses rives ; mais cette retraite si solitaire et si sûre, en apparence, ne put les soustraire aux poursuites de leurs meurtriers. Une frégate anglo-américaine jeta un jour l'ancre dans la baie d'Argyle. Un parti de soldats, guidé par un pilote expérimenté, peut-être par un traître, remonta la rivière jusqu'à un mille du village, qu'il croyait surprendre, parce qu'il avait dissimulé avec soin sa marche, en suivant en silence l'ombre du rivage. Dans cet endroit, la rivière se rétrécit en un chenal qui n'a guère que vingt à trente verges de largeur,

ombragé d'épais fourrés qui s'étendent en arcade sombre au-dessus du cours d'eau. C'est là que les Acadiens, qui les avaient aperçus de loin, s'étaient mis en embuscade. Ils avaient fait sur eux, à leur passage, un feu si meurtrier, que pas un canot ne s'était échappé. Mais ce triomphe momentané ne fit que retarder, de quelques jours, leur ruine ; les ennemis revinrent, en nombre écrasant, et mirent tout à feu et à sang. Une partie des habitants fut emmenée en captivité, les autres s'enfuirent dans les bois, où ils menèrent la vie aventureuse des Sauvages, jusqu'à ce que le retour de la paix leur permît d'apparaître au bord de la mer ; quelques-uns de ceux-ci se fixèrent au Cap de Sable, les autres, au ruisseau à l'Anguille (*Eel brook*), et le long de la baie Sainte-Marie. Ils formaient cette partie de la mission de l'abbé Bailly, que celui-ci regardait d'un œil de prédilection, et où il aurait voulu faire fleurir un jardin spirituel.

“ Je suis à la veille, continue l'abbé Bailly dans la lettre citée plus haut, de quitter la soutane pour m'habiller à la bourgeoise ; je suis trop gêné et ne puis même m'acquitter de mes fonctions. Le gouverneur le désire ; dès qu'ici un homme a la réputation d'être catholique, sa maison m'est inter-

dite, ou il faut qu'il soit disposé à la laisser saisir. Dans une petite ville, chacun s'examine et s'épie.

“ Si un missionnaire venait à la Baie des Chaleurs, il pourrait s'établir sur la partie du gouvernement de Québec ; et je pense que, prudemment et en habit séculier, il pourrait faire un tour sur la partie de la Nouvelle-Ecosse.

“ Pour moi, Monseigneur, je me désespère d'être si longtemps sans compagnon ; je puis aller tous les ans à Philadelphie, n'être que trois ou quatre semaines au plus dans le voyage. Je n'ai pas voulu l'entreprendre, sans avoir eu l'honneur de consulter Votre Grandeur. Les missionnaires me promettent l'hospitalité et toute l'assistance possible. Le principal commerce de cette place est avec Philadelphie. D'ailleurs, tous les bâtiments qui font la traite, sont commandés par des catholiques. Quand je suis à la rivière Saint-Jean, il m'est aussi facile d'aller à Québec, qu'il est difficile d'ici de m'y rendre. La contrainte et les mesures qu'il me faut prendre, me fatiguent presque plus que tout le reste de la mission.

“ Le gouverneur continue de m'honorer de sa protection, ainsi que les principaux ; mais dans un gouvernement d'Amérique, les membres, et non la tête, commandent. Tous sont bien intentionnés

pour la religion catholique, mais la populace est fanatique. Deux ministres presbytériens ont prêché publiquement contre moi ; j'ai été nommé dans les gazettes ; si l'on souffre, dit-on, que le roi mette un prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, il faudra souffrir qu'il en mette un dans Boston. L'établissement d'un prêtre en Nova-Scotia est la honte du présent règne : voilà le précis des objections. C'est un orage, Dieu le calmera. J'espère qu'il aura pitié d'un pauvre peuple, qui ne demande autre chose que d'apprendre à le servir et à l'aimer.

“ Je me recommande instamment aux prières et saints sacrifices de Votre Grandeur. Qu'il me faut des grâces bien précieuses et bien multipliées, pour conduire cette partie du troupeau, confié à mes soins par Votre Grandeur. ”

En lisant ces lettres de M. Bailly, ne croirait-on pas lire les relations des premiers missionnaires du Canada ?

V

Le fanatisme puritain, qui s'acharnait contre l'abbé Bailly et demandait son expulsion, s'appuyait sur la constitution de la Nouvelle-Ecosse, d'après laquelle la liberté de conscience était accordée à tout le monde, excepté aux papistes. Tout prêtre catho-

lique devait être banni ; et quiconque lui donnait asile, était condamné au pilori, devait payer une amende de cinquante livres sterling, et donner des garanties de sa conduite à venir.

Les lettres de M. Bailly font bien voir dans quelle triste condition étaient encore les Acadiens, près de vingt ans après leur expulsion. Elles montrent aussi quel degré de liberté religieuse leur était accordé : un seul missionnaire toléré pour une population, éparpillée sur une étendue de pays de quatre ou cinq cents lieues de tour ; les mariages devant l'église non reconnus par les lois. Les Acadiens étaient-ils bien ingrats de ne pas goûter *the lenity and the sweets*, la mansuétude et les douceurs de ce régime ?

Qu'on le remarque bien encore une fois : la faute était bien moins à Londres qu'à Halifax, de même qu'en 1755.

M. de Tocqueville a dit quelque part : " Si vous voulez bien connaître le faible d'un gouvernement, étudiez-le dans ses colonies. Là, les défauts apparaissent grossis, comme si on les voyait à travers un microscope. " La Nouvelle-Ecosse est un exemple frappant de cette vérité. L'abbé Bailly l'exprimait en d'autres termes, lorsqu'il disait que, dans un

gouvernement d'Amérique, ce sont les membres, et non la tête, qui commandent.

La réponse suivante de l'évêque de Québec à M. Bailly de Messein, achève de faire connaître cette situation :

“ Québec, 5 juin 1771.

“ Mon cher Monsieur,

“ Ne doutez point de mon affection, les bons prêtres l'ont tout entière.

“ Je suis étonné que Son Excellence, votre gouverneur, puisse vous gêner, et que le parti presbytérien trouve à redire qu'il y ait un missionnaire dans l'Acadie ; vous savez vous-même qu'étant aussi gêné que je le suis, en Canada, pour les prêtres, je ne vous eusse pas envoyé en ces contrées, si l'on ne m'avait pressé et sollicité. Une de mes premières vues en vous accordant, a été d'entrer dans les vues du gouvernement, à qui notre religion nous prescrit d'obéir dans toutes les choses qui ne la blesent point. Je ne vous ai donné mission qu'avec l'agrément du gouverneur du Canada, que j'ai consulté ; le vôtre et celui-ci, quant au bien général, doivent avoir le même but ; et ma conduite en cette occasion se conforme à leurs intentions. On voulait retenir les Acadiens, le moyen ét ait de leur

envoyer un missionnaire, je l'ai fait ; vous êtes entré dans mes vues par vertu, et malgré l'opposition de votre illustre et chère famille, et surtout de votre tendre mère.

“Dès que vous avez l'approbation et la protection de Son Excellence, le gouverneur, ne vous affligez pas de ce que disent les gazettes. Je ne trouverai pas mauvais, qu'à la volonté et à l'exigence de M. le gouverneur, vous preniez l'habit séculier : *Habitus non facit monachum*. Je suis inquiet sur votre conscience, et si jaloux de votre salut et tranquillité, que je vous permets, de tout mon cœur, d'aller à Philadelphie, si cela vous est plus commode.

“Je vous prie d'assurer de mon profond respect Son Excellence, Monsieur votre gouverneur, de le remercier de ma part des bontés qu'il a pour vous, et de l'assurer que je ferai mention de lui au saint autel. Qu'il ne s'en scandalise point : saint Paul nous le prescrit, nos gouverneurs d'ici me l'ont demandé.

“J'ai été deux ans à Londres ; je sais assez que votre gouverneur ne sera pas réprimandé pour favoriser, aux catholiques de la langue française, l'exercice de leur religion. Si vous êtes gêné, revenez au reste ; je vous recevrai dans mon sein avec toute l'effusion de mon cœur.”

M. Bailly revint en effet ; il fut remplacé par un vétéran des missions, dont le nom est encore dans toutes les mémoires, le vénérable P. De la Brosse. On peut juger du bien que fit ce missionnaire, par la grande réputation de sainteté qu'il a laissée après lui.

Cependant, l'accroissement de la population lui ayant rendu bientôt impossible la desserte de cet immense territoire, l'évêque de Québec se décida à écouter les instances, que ne cessaient de lui faire les bons Acadiens pour obtenir un prêtre, malgré les refus qu'ils avaient essayés à Halifax. Leur joie fut d'autant plus vive, que l'abbé Bourg qu'il leur envoyait, était, com me eux, un enfant de l'Acadie, exilé comme eux un homme de zèle, d'action et d'un rare mérite, en un mot, un véritable apôtre.

Connaissant ses qualités et son origine, le prélat l'avait protégé, dès sa jeunesse, et choisi pour aller recueillir les restes épars de sa nation. L'abbé Bourg revenait de France, où il avait été se former à la science et aux vertus ecclésiastiques.

Mgr Briand fut si satisfait des résultats de sa première année de mission (1773), qu'il lui conféra le titre et les pouvoirs de vicaire-général, dans toute l'Acadie et ses dépendances.

Dans la lettre qu'il lui remit à cette occasion, se trouve un passage relatif aux Acadiens, qui confirme si parfaitement les témoignages de M. Bailly, qu'il mérite d'être cité :

“ Le compte, dit-il, que vous avez rendu de votre conduite dans les missions, dont nous vous chargeâmes l'année dernière, et de la docilité des peuples vers lesquels nous vous avons envoyé, nous a donné une joie vraiment sensible, que nous vous avons déjà témoignée d'une manière toute particulière.

“ Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne trouve point d'obstacles insurmontables, dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ ; la difficulté des chemins, la mauvaise humeur des peuples, que nous ne vous avons point laissé ignorer et qui ne vous ont pas épouvanté, l'incertitude du succès, rien de tout cela n'a ralenti votre zèle ; à toutes ces représentations que notre affection, autant que notre devoir, nous obligeait de vous faire, vous ne nous avez donné que des réponses dignes d'un vrai ministre de Jésus-Christ : “ Je ne suis venu, avez-vous dit, que pour les âmes

abandonnées de secours." De si beaux sentiments ne pouvaient que nous plaire infiniment ; ils ont, en effet, pénétré jusqu'au plus tendre et au plus intime de notre cœur. Et, pour entrer dans toutes vos saintes et pieuses intentions, seconder votre piété et votre esprit apostolique, nous vous avons revêtu et vous revêtons, par les présentes, de tous nos pouvoirs.

" Nous croyons qu'il est nécessaire de vous avertir que vous ne trouverez pas, dans les habitants de la rivière Saint-Jean, la même obéissance, une semblable piété, une aussi belle naïveté et candeur, autant d'attachement à la religion, un aussi profond respect pour les prêtres de Jésus-Christ, que vous en avez trouvé dans ceux des côtes maritimes de l'Acadie.

" Quant aux habitants des autres missions, dont vous nous avez fait un rapport si consolant, nous voulons que vous leur fassiez connaître notre contentement et notre parfaite satisfaction, et que vous les engagiez, de notre part, à persévérer et à marcher constamment dans la voie qu'ils ont prise, se rappelant sans cesse ce grand oracle du Saint-Esprit : "*Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*"

Peu après le départ de M. Bourg, arriva à Québec un prêtre français du diocèse de Tours, l'abbé LeRoux, ancien supérieur de maison ecclésiastique, homme de tact et d'expérience, venu à la demande de l'évêque de Québec, pour se vouer aux missions du Canada. Mgr Briand crut l'occasion favorable pour faire une tentative, vers l'isthme de la Nouvelle - Ecosse, où plusieurs groupes d'Acadiens réclamaient un missionnaire. Il espérait qu'à force de prudence et de précaution, vu l'isolement des lieux, un prêtre pourrait se maintenir sans trop créer d'ombrage.

L'abbé LeRoux y réussit, évangélisa pendant plus de vingt ans, toute cette région jusqu'aux îles de la Madeleine, et bâtit enfin une église à Memramcook. Cette paroisse, comme je l'ai dit ailleurs, ne compte aujourd'hui pas moins de six mille âmes, et est devenue le principal centre acadien des Provinces Maritimes.

Quels furent les travaux, les fatigues et les dangers de cet apostolat ? M. LeRoux lui-même en donne une idée dans une de ses lettres :

“ Depuis bientôt quinze ans, dit-il, j'ai fait les fonctions de missionnaire avec beaucoup de tribulations, de peines et de misères, surtout pendant la

guerre. Le cher M. Bourg l'a éprouvé lui-même. On m'a mis le pistolet sur la gorge ; j'ai fait naufrage une fois ; je suis tombé à la mer, dont j'ai été retiré, n'ayant plus ni mouvement, ni connaissance, et cela, en revenant de mes missions ; sans compter la faim, la soif, réduit à manger de la soupe de vache marine, et encore puante.

“ Après tant de peines, de fatigues, de travaux, on cherche à nous persécuter mal à propos. Dieu soit béni ! ”¹

Cependant se préparait, dans les colonies anglaises, un grand événement qui devait influencer sur les destinées de toute l'Amérique, et ramener plus de liberté et de calme, sous le toit des Acadiens. Dès que le premier coup de canon de la guerre de l'indépendance eut été tiré, ils s'aperçurent qu'on avait, pour eux, des ménagements, auxquels ils

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de M. LeRoux à M. le grand-vicaire Gravé de la Rive, 21 août 1788.*

Au rapport de M. LeRoux, il y avait en 1785, seulement à Memramcook, au delà de cent soixante familles, formant six cents personnes, en âge de communier. L'abbé LeRoux avait, en outre, des missions acadiennes, à Peticoudiac, Shédiac, Cocagne, et dans l'île du Prince-Edouard.

D'après un recensement fait la même année par M. Bourg, il y avait au Cap de Sable et à la baie Sainte-Marie, cent cinquante familles ; au Cap Breton, plus de cent quarante ; et à l'île du Prince-Edouard, cinquante, toutes acadiennes. Le recensement officiel fait, en 1774, indiquait, au Cap Breton, cinq cent deux habitants, d'origine française.

n'étaient pas accoutumés. On craignit, en effet, les complications qu'aurait pu causer un soulèvement parmi eux, lequel aurait infailliblement entraîné celui de leurs constants alliés, les Sauvages. Leur sécurité augmenta de tous les dangers que courait la puissance britannique, dans ses colonies américaines. A la fin de 1775, toute la province du Canada était aux mains des insurgés : l'Angleterre n'y gardait plus qu'un seul rempart, la citadelle de Québec, serrée de près par le général Montgomery. On savait que le sort de cette province dépendait de la fidélité ou de la défection des Canadiens. On avait donc tout intérêt à ménager leurs frères de la Nouvelle-Ecosse.

Ce fut grâce à ces années de guerre et à la tranquillité intérieure qui s'ensuivit pour les Acadiens, que purent s'organiser, insensiblement et sans bruit, les paroisses de la baie Sainte-Marie, de Memramcook et ensuite de Madawaska, qui servirent de point d'appui aux autres groupes acadiens.

Telle fut la fin de cette persécution sans parallèle dans les annales de l'Amérique. On a peine à s'expliquer comment la race acadienne n'a pas disparu entièrement dans cette tourmente. On s'explique encore moins comment, sans autre secours que

le développement naturel des familles, elle ait pu faire de si rapides progrès ; comment elle puisse compter aujourd'hui, dans les Provinces Maritimes, une population compacte et homogène de plus de cent mille âmes. Ce phénomène ne peut être attribué qu'à une seule cause : la puissance du sentiment religieux et national.



CHAPITRE DOUZIÈME

—

Délaissement des Acadiens. — Secours providentiel. — Réorganisation. — Les exilés de la révolution française en Acadie. — MM. Desjardins et Ciquard.

I

On se souvient de ce passage d'*Évangéline*, où Longfellow compare l'Acadien, chassé de ses foyers, au chevreuil poursuivi par le chasseur au fond des bois.

..... Where are the hearts that

Leaped like the roe, when he hears in the woodland the voice of
[the huntsman ?

Si le poète américain avait connu toute l'histoire du peuple acadien, telle qu'on la sait aujourd'hui, il l'aurait plutôt comparé à un essaim d'hirondelles, dont la tempête a renversé les nids, et qui disparaît au loin pour un temps, mais qui, attiré bientôt par

un invincible besoin, revient s'abattre au même lieu, et recommence à bâtir ses demeures, avec une patience qui ne connaît pas le découragement. C'était ce travail silencieux et fécond, qui s'opérait, à la fin du siècle dernier, aux endroits où se voient aujourd'hui les groupes français des Provinces Maritimes. Il n'avait pas fallu moins de vingt-cinq ans, avant que les familles, errantes dans l'intérieur des terres, ou revenues de tous les points de l'horizon, se fussent fixées définitivement au sol. Tous les genres d'obstacles avaient retardé leur établissement ; d'abord, des proscriptions réitérées, puis, le refus de titres de propriété, enfin, le défaut de moyens pour se livrer à la culture.

On sait ce qu'il en coûte aux colons de nos jours, pour ouvrir des terres, malgré toute la protection, souvent même l'assistance matérielle qu'ils reçoivent du gouvernement et des membres de leurs familles. Les Acadiens ne pouvaient compter sur aucun de ces avantages. A peine avaient-ils eu, pendant les premiers temps qui suivirent leur arrivée, de quoi se vêtir et s'empêcher de mourir de faim. Ils se trouvaient, les uns entourés d'un monde hostile, les autres complètement isolés, comme, par exemple, ceux de l'île Madame, au sud du Cap Breton, qui s'y étaient réfugiés en secret,

et avaient risqué de s'établir sur des terres sans titres de propriété.¹ Leurs seules ressources consistaient dans leurs bras et leurs volontés ; mais leurs poignets étaient plus forts que les nœuds des érables qu'ils abattaient, et leurs volontés étaient plus fortes que leurs bras : elles avaient la ténacité de leurs convictions.

Tout accès aux charges publiques leur était fermé, et leur existence politique devait se borner à être oubliés ou à se faire pardonner leur présence. Ils n'avaient pas même l'avantage de se concerter ensemble ; la plupart de leurs groupes, étant séparés les uns des autres par de grandes distances. Un dernier lien cependant les unissait, lien invisible, mais dont la force était souveraine et suppléait à tous les autres. Il était symbolisé par la petite croix, qu'on trouvait partout accrochée à leurs chevets, et qui dominait les humbles chapelles, où ils se réunissaient le dimanche pour assister à l'office divin, quand ils avaient le bon-

1. Un petit nombre d'entre eux avaient obtenu, quelque temps après leur arrivée, des titres *temporaires*.

En 1760, un voyageur français trouva à l'île Madame cent treize habitants. " Ils vivent comme ils peuvent, écrivait-il, sur un sol stérile, soutenus seulement par le travail de la pêche." Et il ajoutait en terminant : " Nous quittâmes ce pays sans regret, excepté celui d'y laisser tant de familles dans la misère."

heur bien rare d'avoir le missionnaire de passage au milieu d'eux, ou pour entendre une *messe blanche*, que leur lisait un des vieillards, choisi parmi les plus respectables du lieu. C'était pour ne pas briser ce lien de la religion, cette chaîne mystérieuse qui nous relie au ciel, que tant des leurs et eux-mêmes s'étaient voués à toutes les horreurs de l'exil ; ils s'étaient attachés à cette religion, de toute l'étendue des maux qu'ils avaient soufferts pour elle. Ils avaient encore présents à la mémoire, tous ces morts qu'ils avaient laissés, là-bas, sur tant de plages diverses, et qu'ils avaient vus mourir, calmes et résignés, le regard au ciel, le crucifix sur les lèvres. Ils croyaient toujours entendre ces voix d'outre-tombe, qui leur disaient de rester fidèles à cette religion qu'ils avaient confessée.

A certain dimanche de l'année, quand ils en tenaient le prêtre lire, au prône, ce passage de l'Évangile : " Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ ? Sera-ce la tribulation, les angoisses, la faim, la nudité, les périls, les persécutions ou le glaive ? Selon qu'il est écrit : on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux par Celui qui nous a aimés ; car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les choses présentes, ni les

choses futures, ne pourront nous séparer de la charité de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur." Quand, dis-je, ils entendaient ces paroles, ils faisaient un retour sur eux-mêmes ; ils ne pouvaient s'empêcher de se les appliquer ; ils rendaient grâce à Dieu d'avoir été ces témoins de la foi, et de grosses larmes tombaient de leurs yeux. Un de leurs prêtres avait pu leur dire un jour avec vérité : " Vous êtes comme les chrétiens des premiers temps ; vos catacombes à vous, ce sont vos déserts et vos forêts. Persévérez comme vos pères dans la foi."

C'était pour garder cette foi et la transmettre à leurs enfants, qu'à leur retour au pays, leur première sollicitude avait été de demander des missionnaires.

On a vu avec quelle joie, ils avaient accueilli M. Bailly, et quels fruits de bénédictions avaient opérés, parmi eux, ses successeurs, MM. Bourg et LeRoux. Ces deux derniers furent les seuls prêtres qui les visitèrent régulièrement jusqu'en 1790, c'est-à-dire pendant plus de quinze ans.

Les évêques de Québec, dont l'immense diocèse s'étendait depuis Détroit jusqu'à Halifax, c'est-à-dire, sur un espace de plus de cinq cents lieues, n'avaient pas même un nombre suffisant de prêtres

pour rencontrer les besoins les plus pressants. Les tentatives que ces évêques avaient faites, en différents temps, pour recruter des sujets en France, avaient toutes échoué ; car l'Angleterre, qui nourrissait continuellement le projet de protestantiser le Canada, y avait mis une opposition formelle et systématique. Ce n'était même que par un heureux concours de circonstances, que M. LeRoux avait pu arriver jusqu'à Québec ; et il ne s'était maintenu à Memramcook, que grâce au profond isolement où il se trouvait et à l'extrême prudence de sa conduite. Mais, à la date où nous sommes parvenus, les Acadiens se voyaient à la veille de manquer entièrement de missionnaires. L'abbé LeRoux, accablé d'années et de travaux apostoliques, n'avait plus pour longtemps à vivre ; et l'abbé Bourg, quoique jeune encore, avait contracté des infirmités qui devaient bientôt lui interdire la vie de mission. Qu'allaient donc devenir leurs ouailles ? Dieu voulait-il abandonner la race acadienne, au moment où elle sortait de ses ruines ? Allait-il la laisser périr, après l'avoir préservée, comme par miracle, de l'anéantissement ? Les pères et les mères de famille, inquiets sur leur postérité, se demandaient, comme autrefois les enfants d'Israël, d'où

leur viendrait le salut : *Unde ven et auxilium mihi ?* Sur l'avis de leurs pasteurs, inquiets comme eux de l'avenir, ils s'assemblaient le soir et récitaient en commun des prières, surtout le chapelet, pour fléchir le ciel et demander des ouvriers évangéliques. De quelle manière furent-ils exaucés ? Comment l'église du Canada se trouva-t-elle tout à coup riche d'une nouvelle famille spirituelle, qui lui permit d'en doter les plus déshérités des siens ? D'où lui vinrent ces fils qu'elle n'avait pas enfantés ?

Nous sommes ici en face d'une de ces harmonies de la Providence, qu'on ne peut contempler sans admirer ses merveilleux procédés. Une tempête avait dispersé le peuple acadien ; une tempête devait lui apporter le salut. Il était réservé à des exilés, de venir recueillir et sauver ce qui restait d'un peuple exilé. A ce peuple, confesseur de la foi, Dieu devait des apôtres, confesseurs de la foi comme lui. Pour faire mieux éclater cette harmonie de la Providence, on vit le gouvernement anglais changer tout à coup de politique, et mettre autant d'empressement à envoyer des prêtres au Canada, qu'il en avait mis, la veille, à les en exclure.

III

La révolution française était alors dans toute sa fureur, et jetait, sur les rivages d'Angleterre, une masse d'émigrés et de prêtres, échappés à la guillotine. Les admirables exemples de vertu que donna le clergé proscrit, parmi lequel on comptait les plus grands noms de France, ne tardèrent pas à faire tomber les préjugés qu'avait eus jusqu'alors le peuple anglais, contre tout ce qui était catholique. Son mépris se changea en estime, et sa haine en sympathie. La générosité que déploya, en cette circonstance, l'Angleterre, lui acquit l'admiration du monde entier. Les particuliers rivalisèrent avec le gouvernement, pour soulager les victimes de la révolution. " Quel touchant spectacle, dit à ce sujet un écrivain français, quel admirable exemple a donné aux autres nations, cette nation hospitalière, quand on l'a vue tout entière, clergé et laïques, roi et sujets, grands et petits, accourir au-devant des confesseurs d'une religion, qui n'était pas la sienne, s'empressez de les accueillir, de soulager leur douleur, de subvenir à leurs besoins, d'en adoucir les maux ! " ¹ Parmi les moyens d'as-

1. Cardinal de la Luzerne. *Œuvres complètes, Tome II, p. 114.*

sistance proposés par la presse anglaise, fut celui de fonder, au Canada, une colonie d'émigrés et de prêtres français.

Mgr Hubert, évêque de Québec, se hâta de profiter de ce mouvement de l'opinion, pour demander au cabinet de Londres, l'autorisation de faire venir quelques - uns de ces prêtres qu'il s'engageait à employer dans son diocèse ; il obtint cette autorisation sans difficulté. Malgré les ressources restreintes dont il disposait, il fit passer immédiatement des fonds en Angleterre, afin de subvenir aux frais de passage d'un certain nombre de ces prêtres.

Deux ecclésiastiques français n'avaient pas attendu ce temps favorable pour traverser en Amérique : ils s'étaient fait transporter des îles Miquelon à Halifax, où les autorités avaient fermé les yeux sur leur présence. Par une singulière coïncidence, ils arrivèrent précisément à l'heure où l'abbé Bourg quittait la Nouvelle-Ecosse ; et ils auraient pu, pour ainsi dire, reconnaître la trace de ses pas, encore fraîche, sur le rivage où ils venaient de débarquer.

Une petite colonie irlandaise établie à Halifax, et composée de loyalistes américains et de soldats licenciés de l'armée anglaise, avait obtenu, peu de

temps auparavant, l'exercice libre de leur religion et l'autorisation de faire venir de Cork un prêtre de leur nation. Le P. Jones, de l'ordre des Capucins, ¹ homme instruit et fort distingué, avait bâti pour eux une église et exerçait, à la place de l'abbé Bourg, les fonctions de vicaire-général de l'évêque de Québec. Le P. Jones s'empessa d'accepter les services de ces deux prêtres, munis des meilleures recommandations. L'abbé Allain alla évangéliser le groupe acadien le plus inaccessible et le plus délaissé de tous : celui des îles de la Madeleine. L'abbé Lejamtel de la Blouterie eut en partage l'île du Cap Breton, et se fixa à Arichat, où vint bientôt le rejoindre un autre exilé de France, l'abbé Champion, du diocèse d'Avranches, comme lui.

En 1794, l'abbé Desjardins succéda à M. Bourg dans la Baie des Chaleurs, où il fut bientôt suivi par MM. Levaivre et Orfroy.

L'abbé Castanet accepta la mission de Miramichi ; l'abbé Joyer, celle de Caraquet ; l'abbé Sigogne, celle de la baie Sainte-Marie ; enfin l'abbé de Calonne, frère du ministre de Louis XVI, les mis-

1. *Archives de l'archevêché de Québec ; lettre de l'abbé de Calonne à l'évêque de Québec, 1801.*

sions de l'île Saint-Jean, où il eut pour compagnon l'abbé Pichart.

On peut i maginer quel essor donnèren t à ces missions ces hom mes inst ruits, la plupart même savants, accomplis de toutes manières, éprouvés par les persécutions, et exerçant leur zèle ardent sur un peuple simple, avide de leur parole et ouvert au sentiment religieux. C'est à ces confesseurs de la foi que la race acadienne doit son organisation : ce sont eux qui ont été les vrais fondateurs de sa nationalité. ●

Quand le dernier survi vant de cette petite phalange en Acadie, l'abbé Sigogne, se coucha pour dormir son dernier sommeil, il y a aujourd'hui quarante-trois ans, le peuple acadien pouvait compter sur l'avenir. L'œuvre qu'ils ont accomplie paraissait, de leur vivant, bien humble et bien obscure ; mais quand on la regarde aujourd'hui, quand on la mesure à ses résultats, on voi t combie n elle était grande et fructueuse. Ils croyaient n'écrire leur nom qu'au livre de Dieu, et ils l'ont écrit aussi au livre des hommes. Leur mémoire, entourée de bénédictions, vivra autant que le peuple, dont ils ont préparé la destinée.

La vie de mission de chacun de ces prêtres se ressemble ; elle se composait de cette multitude

d'occupations pastorales qui font les jours pleins, mais incolores et uniformes. Aucun événement remarquable n'est venu la traverser : il y a donc peu d'intérêt à les suivre les unes après les autres. On ne peut qu'en détacher un petit nombre de faits qui se recommandent à l'attention.

IV

L'abbé Desjardins, qui vint finir ses jours à l'Hôtel-Dieu de Québec, était frère de l'abbé du même nom, qui devint vicaire-général de l'archevêque de Paris, et qui, en 1793, avait été envoyé, par l'Angleterre, pour se concerter avec les gouverneurs des provinces du Canada, sur l'établissement d'une colonie d'émigrés français.

Les goûts d'artiste de l'abbé Desjardins nous ont valu les plus beaux tableaux d'église que possède la province de Québec. Ces tableaux, enlevés pendant la révolution, lors de la profanation des temples, avaient été enfouis dans des greniers où ils étaient exposés à périr. Quelques-uns mêmes, coupés en deux, comme la magnifique toile de Philippe de Champagne, *Le repas chez le Pharisien*, qui orne l'église des Ursulines de Québec, servaient d'enveloppe à des ballots de marchandises. Pendant un

séjour en France, l'abbé Desjardins se mit à la recherche de ces tableaux et en rapporta un bon nombre, qui furent acquis par les fabriques de nos paroisses.

L'amour de l'art chez M. Desjardins ne nuisait cependant en rien à l'amour du devoir : aucun de ses confrères ne le surpassait en zèle et en activité. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à jeter un coup d'œil sur les rapports de missions, qu'il écrivait de la Baie des Chaleurs, à l'évêque de Québec, conjointement avec l'abbé Castanet, le compagnon ordinaire de ses courses. Ces rapports sont des modèles du genre, et indiquent autant de sollicitude que d'intelligence. ¹

1. De l'extrémité de la baie de Fundy à Memramcook, il y a cinq lieues ; beau chemin ; plus de cent familles, y compris Peticoudiac.

De Memramcook à Gédéaïk, huit lieues de portage praticable à cheval ; quinze familles.

De Gédéaïk à Kocagne, deux lieues ; quatorze familles.

De Kocagne à Bouctouche, quatre lieues ; onze familles.

De Bouctouche à Richibouctou, sept lieues en suivant la côte ; trente-trois familles.

De Richibouctou à la baie des Winds, douze lieues ; onze familles.

De la baie des Winds à l'église de la mission de Miramichi, cinq lieues de traverse.

De la mission à Nigawek, une lieue ; dix familles.

De la mission dans la rivière Miramichi, dix lieues ; dix familles irlandaises ou écossaises.

De Nigawek à Tracadie, huit lieues ; vingt-trois familles.

De Tracadie au Grand Chipagan, huit lieues ; cinq familles.

Veut-on savoir à quel genre de vie l'astreignaient ses devoirs de pasteur ? Il le dit lui-même dans une note laissée à son successeur.

J'en extrais les passages suivants, qui font connaître l'état de cette mission.

“ M. Orfroy me demande quel était l'ordre que j'observais dans mes visites et les différents temps où j'allais dans chaque mission. Le voici : je restais à Caraquet les mois de novembre, décembre, janvier et quelquefois la moitié de février. C'était ordinairement le temps où je faisais faire la première communion. J'étais dans l'usage de recevoir les enfants à ma table ce jour-là. Vers la mi-février, je partais

Du Grand Chipagan à l'île Miscou, cinq lieues ; trois familles.
De Miscou à Caraquet, dix lieues.

Du Grand Chipagan à Caraquet, six lieues.

Richibouctou paraît un point central pour y établir un prêtre, lorsqu'on le pourra.

Archives de l'archevêché de Québec. Rapport de M. Desjardins, 1796.

L'église de Miramichi, bâtie à côté des ruines de l'ancienne, est à peine finie et pas encore consacrée ; elle a été, dit-on, élevée aux frais des habitants de Nigawek, distant d'une lieue, et des Sauvages, résidant dans le haut de la rivière ; les habitants ont payé de leurs bras, et les Sauvages de leur argent : c'est-à-dire, de celui de l'église qui est devenu la proie de quelque entrepreneur anglais.

Il y a une cloche, élevée sur quelques pièces de bois, à côté de l'église. Point de linge ni ornements, qui en méritent le nom. Seulement on voit encore les restes du bel autel de l'ancienne église, mais infiniment détériorés. Le presbytère est si mal distribué, qu'il est à peine logeable.

Il s'est présenté à moi, pour les Pâques, quatre-vingt-six

pour Miramichi et autres lieux circonvoisins, et j'étais ordinairement un mois et demi dans ma tournée. C'était à la Bartabogue que je résidais le plus longtemps. Je m'en revenais de là à Caraquet et y restais ordinairement quinze jours ou trois semaines. Je partais ensuite vers le milieu d'avril, sur les glaces, pour me rendre à Nipisiguit, où j'étais un mois ou cinq semaines.

“ En général, tous les Acadiens y sont bons, excepté ceux qui ont été en Canada qui ne les valent pas. Il sera aisé à M. le missionnaire de les distinguer.

“ De Nipisiguit, je revenais à Caraquet, et les premières années, je m'e mpressais pour me trouver

familles sauvages, formant plus de deux cents communians, pas tous résidant dans la rivière de Miramichi, mais dispersés sur les côtes voisines. Les vieillards conservent encore quelque idée des préceptes de M. Maillard ; mais la jeunesse, par défaut d'instruction, y est ignorante, indocile et sans beaucoup de religion.

La rivière de Miramichi est abondante en saumon : plusieurs bâtiments viennent s'y charger tous les ans ; et c'est cet avantage qui y a attiré tant d'Anglais. Ils s'y sont bâti un temple qui est entièrement désert, depuis qu'ils en ont chassé ignominieusement leur ministre, à cause de sa conduite scandaleuse. Ayant eu occasion de remonter cette rivière ce prin temps, plusieurs m'ont témoigné la volonté de changer de religion : je leur ai distribué des livres catholiques. Ils m'ont présenté plusieurs de leurs enfants à baptiser ; mais je n'ai baptisé que ceux qui avaient un parrain et une marraine catholiques, et dont les pères et meres promettaient vouloir les faire élever dans la religion catholique.

Archives de l'archevêché de Québec. Rapport de M. l'abbé Desjardins, 1796. Lettre du même, 23 août 1796.

vers la Pentecôte à la mission des Sauvages ; mais ensuite le concours n'ayant plus lieu à cette fête, je me contentais de me rendre à la dite église des Sauvages à la Sainte-Anne, où le concours est le plus grand. J'avais le soin et le temps auparavant de faire ma mission chez les Anglais ; et à la fin de cette mission, de me rendre pour la dite Sainte-Anne à l'église des Sauvages. Je ne restais guère plus de huit à dix jours à cette mission après la Sainte-Anne, vu qu'ils sont très pressés de s'en aller par défaut de vivres.

“ Nigawek ou Taboujamtek se faisait desservir avec les Sauvages, l'été ; mais l'hiver, à Nigawek où il y a une chapelle ; le presbytère est mortel Il n'y a guère en cet endroit que deux familles qui donnent de la consolation aux missionnaires : ce sont celles de François et de Jean Julien. Le fils aîné de ce dernier, François, est un des meilleurs Indiens. L'incomparable Madeleine, sa femme, est l'interprète des Sauvages, lorsque le missionnaire ne sait pas la langue ; elle est quelquefois plus sévère que le missionnaire.

“ Je revenais, vers le 10 d'août, à Tracadie, où je demeurais environ huit jours.

Je m'arrêtais un jour à Pokmouche, et je m'en revenais à Caraquet, où je restais quelquefois trois

semaines, quelquefois plus. Vers la mi-septembre ou un peu plus tard, je partais pour Nipisiguit, où j'étais environ un mois, jusque vers la Toussaint, époque à laquelle je revenais à Caraquet.

“ Quoique j'aie dit que je voyageais l'hiver, néanmoins, si M. le missionnaire voulait me croire, il ne le ferait que pour des malades, vu que les visites d'hiver ne sont pas ordinairement très fructueuses, à cause des fréquents mauvais temps ; à moins qu'il ne se sente porté à aller se cabaner avec les Sauvages pour les convertir, ce qui serait une bien belle œuvre. M. Castanet a séjourné plus de deux mois de suite parmi ces Sauvages.”

Dans une lettre à Mgr Plessis, M. Desjardins ajoutait :

“ L'église de Bonaventure n'est point heureusement dans un besoin si pressant que celle de Tracadietche (Carleton) ; et les facultés de ses habitants sont grandes. La nouvelle bâtisse se continue avec beaucoup d'activité ; et l'espoir d'obtenir un prêtre pour prix de leur zèle, ranime l'émulation des braves gens de Bonaventure. J'ose vous assurer, Monseigneur, qu'ils sont plus dans le cas de faire vivre un missionnaire, que les gens de Caraquet, et qu'il y aurait grandement de quoi l'employer dans la desserte du bas de la baie, jusqu'à la Rivière

aux Renards. Un autre aurait bien aussi suffisamment à s'occuper des missions de Ristigouche et Tracadietche. La population, augmentant ici dans une progression étonnante, et les Sauvages, ayant été jusqu'ici infiniment trop négligés, demandent des soins tout particuliers. Il n'est pas possible qu'un seul prêtre, chargé de tant d'ouvrage, le puisse bien faire, et qu'il tienne lui-même longtemps aux voyages pénibles que la distance des lieux rend si difficiles. J'ai passé presque tout mon hiver en courses d'ici à Bonaventure, à cause des maladies fréquentes qu'il y a eu de ce côté. J'aurais désiré aller jusqu'à Percé, et l'hiver serait en effet le vrai temps pour y catéchiser ces pauvres gens qu'on a peine à réunir dans l'été ; mais comment se résoudre à abandonner pour quelques ouailles une si grande partie de son troupeau ? Deux prêtres qui voudraient travailler de concert au salut des âmes, le feraient sans doute ici avec beaucoup plus de succès et de sûreté pour eux-mêmes. ”¹

V

Les besoins pressants dont se plaignait ici M. Desjardins, se faisaient sentir bien plus encore du

1. *Archives de l'archevêché de Québec. — Lettre de M. Desjardins.*

côté de Memramcook, où M. Ciquard ne put être appelé qu'en 1803. La mort de M. LeRoux, arrivée dix ans auparavant, y avait été une perte irréparable. Depuis lors cette paroisse avait été desservie très irrégulièrement, et par des curés qui ne connaissaient qu'imparfaitement la langue et le génie du peuple. Tandis que les dangers y augmentaient chaque jour par l'affluence d'une immigration protestante, venant de tous côtés, la vigilance pastorale y avait diminué, et la paroisse était tombée dans un état de décadence qui faisait tout craindre pour l'avenir. Pour comble de désastres, le feu avait pris à l'église durant l'absence du dernier desservant ; et, comme le toit était en chaume, tout fut consumé en si peu de temps, qu'on eut peine à sauver les ornements et les vases sacrés. La nouvelle église n'était pas encore achevée, quand Mgr Denaut jeta les yeux sur l'abbé Ciquard pour venir reprendre l'œuvre interrompue de l'abbé LeRoux.

Mgr Denaut avait compris qu'il ne fallait pas moins qu'un fils de M. Olier et un disciple de M. Emery,¹ pour y relever les ruines de cette mission.

Aucun des prêtres français, venus ici à la suite

1. *Archives de l'archevêché de Québec. — Lettre de M. Ciquard.*

de la révolution, n'avait eu une carrière aussi pleine de vicissitudes, que M. Ciquard.

Natif de l'Auvergne, il était entré au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, en 1783, et avait été envoyé l'année suivante au séminaire de Montréal. Le Canada se trouvait alors sous le régime tyran- nique du général Haldimand. Dès que ce gouver- neur eut été informé de l'arrivée de ce prêtre français, il le fit redescendre à Québec, et de là, à la Malbaie, où il avait ordre d'attendre un navire qui devait le ramener en Europe. L'abbé Ciquard espéra échapper à la vigilance du gouverneur, en désertant à travers les bois et en franchissant les montagnes qui le séparaient de Québec, d'où il regagna Montréal sans être reconnu. Il ne put s'y tenir si bien caché, qu'il ne fut découvert par les limiers du général, qui, cette fois, le fit conduire sous bonne garde jusqu'à soixante lieues au-dessous de Québec, dans l'île du Bic, d'où il le fit embar- quer un mois après pour l'Europe. Il était su pé- rieur du séminaire de Bourges, lorsque la révolution vint l'en chasser en 1791. Il passa à la Nouvelle-Orléans, et de là, à Baltimore, où Mgr Carroll lui confia la mission abénaquise de la rivière Passama- quoddy. La lettre suivante donne quelque idée de ses travaux apostoliques :

“ . . . Cinq canots de Penobscot form aient notre

flottille. Leurs équipages se composaient de quinze hommes, sept femmes, cinq enfants et moi.

“ Nous avons campé dans le bois pendant trois nuits, employées à traverser le désert. Nous avons eu beaucoup de pluie, et les moustiques nous ont fort tourmentés ; mais je n'ai reçu de leurs attaques aucun inconvénient sérieux. Les deux dernières nuits, j'ai dormi sans interruption depuis le moment où je me suis couché jusqu'au lever du jour. Nous n'avions pas le temps de bâtir des *wigwams* (cabanes); nous dormions sous l'abri d'un canot, et je m'en trouvais très-bien. Une vieille Indienne, qui faisait ma cuisine à Quoddy, était à ma suite ; elle a pris de moi le plus grand soin. Depuis le vendredi midi jusqu'au lundi soir, nous n'avons pas vu une seule habitation ; toujours des arbres et de l'eau ! Ce n'était cependant pas une vue désagréable. La terre était presque toute couverte de grands bois qui réjouissaient nos yeux par leur magnifique verdure ; et sur le sol s'étalait une herbe splendide, comme je n'en ai jamais vu. Mon esprit cherchait à entrevoir le temps où cette contrée sera toute colonisée. Je me plaisais à l'idée qu'elle pourra devenir l'asile de la vertu et de l'innocence, maintenant persécutées presque partout. Plein d'espérance et désireux de la consacrer en quelque sorte, je célé-

brai la grand'messe et les vêpres, avec mes bons Indiens, en l'honneur de la sainte Trinité.

“ Nous avons traversé six lacs, dont deux assez larges, à travers lesquels coule la rivière Schoudick. De la fin du dernier lac au ruisseau Penobscot, comme disent les Sauvages, on compte que la route est d'environ quatre milles ; mais je crois bien que j'en ai fait douze. Vous ne pouvez pas avoir une idée de l'état de cette route ; les yeux perçants des Indiens peuvent à peine en découvrir la trace. Il faut toute leur agilité et toute leur force pour surmonter les obstacles qui l'embarrassent, chargés comme ils sont de leurs canots et de leurs bagages. De grands arbres dont quelques-uns sont pourris et cèdent sous le pied qui les presse, encombrant la voie. Ici, c'est un marais fangeux ; là, des rochers glissants. Je suis tombé une douzaine de fois, mais sans me faire de mal. Je me croyais bon marcheur ; et les Indiens disent que je le suis certainement pour un homme blanc, mais quand je me compare à eux, je crois que je me traîne à peine comme un limaçon.

“ ... Dès que mes pieds ont eu touché la terre, les Indiens se sont mis à tirer des coups de fusil en signe de joie. Ils m'ont fait un accueil tout à fait amical et touchant. Nous sommes ensuite allés à

l'église. Après avoir offert mes remerciements à Dieu et l'avoir prié de bénir ma mission, après avoir adressé quelques paroles aux Sauvages, j'ai été introduit dans mon presbytère. Il est près de l'église. Tous deux sont bâtis sur une colline, au-dessus des cabanes indiennes. Ma maison (et je le dis avec orgueil, car bien du temps s'est écoulé depuis que je n'ai été dans ma maison), ma maison donc a environ dix pieds carrés en surface et huit en hauteur. L'église est un peu plus large, mais pas beaucoup plus haute. Il n'y entre pas d'autres matériaux que de l'écorce, avec quelques troncs d'arbres et des bâtons en croix pour la soutenir. La seule ouverture est la porte ; aussi l'église est-elle sombre ; à peine peut-on lire à l'autel. La seule pièce d'ameublement qui existe dans la maison, est une grande table faite de planches grossières. J'ai mis, la nuit dernière, mon matelas sur la table, et j'ai dormi passablement. L'église est tapissée de deux pièces de drap, l'une écarlate, l'autre bleue, auxquelles sont attachées, avec des épingles, quelques images.

“ Les Indiens étaient, hier, si joyeux de me voir, qu'ils oubliaient de manger. Ils n'avaient rien préparé pour notre repas. Heureusement j'avais mes deux barils de biscuits ; on nous a apporté, d'une

ferme voisine, du bon lait et du bon beurre, de sorte que nous avons pu dîner et souper parfaitement. Aujourd'hui, je suis traité avec des pigeons sauvages.

“ J'ai chanté une grand'messe pour les morts, et j'ai parlé contre l'ivrognerie. J'ai déclaré à mes Indiens, que je ne recevrais à la communion que ceux qui auraient été longtemps sans boire, par exemple, une année. Je crois que j'aurai peu de communions ; mais je ne veux pas exposer les sacrements à une profanation certaine.

“ Les Sauvages ont chanté toutes les parties de l'office, auxquelles le peuple mêle sa voix ; et ils l'ont fait exactement sur le même ton que nous. Au *Kyrie* ils ont gardé les mêmes mots. Quel courage et quelle patience dans les premiers missionnaires !.....

“ Ce que les autres appellent misère, est pour moi le luxe de la vie ; et cela me convient extrêmement bien. L'autre nuit, je me suis éveillé presque à la nage dans mon lit ; la violence de la pluie avait fait un trou dans le toit de ma cabane, et j'avais été inondé. Ce bain froid m'a fortifié ; au lieu de me donner un rhume, il ne m'a rendu que plus vigoureux et plus dispos.

“ La corruption a augmenté parmi les Sau-

vages, mais cela est dû à ce qu'ils n'ont pas de prêtre pour les gouverner.

“ Ce sont littéralement de petits enfants, mais bien élevés. Je pense qu'ils seront obéissants et soumis à l'avenir : ils l'ont été depuis le peu de temps que je suis leur père. Ils m'aiment ; je leur suis attaché ; je le suis beaucoup à quelques-uns, et je ne les quitterais pas sans les arroser de mes larmes ” ¹

VI

Le manque absolu de moyens d'existence obligea l'abbé Ciquard d'abandonner, quoique bien à regret, ces pauvres Sauvages, après les avoir desservis deux ans ; et il se rendit au désir de l'évêque de Québec qui l'appelait au milieu de l'intéressante colonie acadienne de Madawaska.

Il y était encore en 1803, lorsque Mgr Denaut l'en arracha pour le fixer à Memramcook, dont la mission comprenait en même temps celle de Peti-coudiac et de Ménoudie. Les habitants de ces localités avaient alors à lutter contre un nouveau genre

1. Mgr de Cheverus, évêque de Boston et plus tard Cardinal-Archevêque de Bordeaux, visita cette mission après M. Ciquard, et pendant que celui-ci était encore à Madawaska. Ces deux esprits également justes, se rencontrent, sur tous les points, dans leurs observations sur ces missions sauvages.

de vexations qu'ils n'avaient pas prévues. Le gouvernement de la province, sans égard pour leurs travaux, et sans songer que son premier devoir était de protéger ces défricheurs du sol, les avait sacrifiés à des étrangers, auxquels il avait concédé des titres de propriété sur les nouvelles circonscriptions territoriales formées de ce côté de l'isthme. Les nouveaux seigneurs exigeaient de leurs tenanciers le rachat de leurs terres, ou des rentes si onéreuses qu'un grand nombre en furent ruinés. Ceux de Ménoudie, en particulier, furent presque tous dépossédés, et forcés d'aller reprendre leur dur métier de défricheurs sur le chemin de Memramcook, à Shédiac, ou dans les environs.

Telle était la situation de ces missions à l'arrivée de l'abbé Ciquard. Les malheureux colons avaient toutes les peines du monde à subvenir aux premiers besoins de leur missionnaire. Celui-ci se trouva souvent dans un état de pauvreté qui lui rappelait son séjour chez les Sauvages. Il se dévoua cependant avec un admirable courage, et acheva d'user ses forces, pendant les neuf ans qu'il eut à desservir cette rude mission ; mais il eut la consolation, dans les dernières années de son séjour, d'y voir reflourir les beaux jours du règne de M. LeRoux.

Jusqu'à la fin de sa vie, l'abbé Ciquard eut la

ferveur d'un séminariste. Il ne lisait jamais les lettres de son évêque, qu'agenouillé sur les marches de l'autel, afin, lui écrivait-il, d'être prêt à déposer au pied du crucifix, tous les sacrifices qu'il jugerait à propos de lui imposer.

Voici en quels termes ce vieillard, plein de mérites, demandait à son ancien supérieur de Baltimore, M. Nagot, un petit réduit pour y aller mourir.

“ Je n'ai plus d'espérance d'être jamais reçu et admis au séminaire de Montréal, quoique M. LeRoux le désire beaucoup; le gouvernement anglais, toujours ombrageux, s'y oppose, et par là, me voilà condamné pour toujours à vivre dans ces pénibles missions, pour y mourir seul, abandonné et privé de tout secours. Je ne crains pas d'y vivre, puisque c'est la volonté de Dieu; mais je crains bien d'y mourir, et c'est pour moi une triste et terrible perspective. Comment espérer un autre sort? où chercher un autre asile? en quel endroit, pouvoir trouver, auprès de mes confrères, un petit réduit pour y faire pénitence et y finir mes jours chez vous? je le désire, mais je n'ose ni l'espérer ni le demander, parce que je ne puis que vous être inutile. Mais si je suis inutile partout et en tout, j'oserais assurer que je ne serai jamais à charge à personne, ni incommode, ni envieux nulle part.

Le genre de vie que je mène, depuis que je suis dans ces pays déserts et sauvages, ainsi que mes missions, m'ont trop appris pour cela à me contenter de peu, soit pour la vie et l'habillement, aussi bien que pour le logement et le service ; car je me sers ou du moins je sais me servir moi-même ; vivre seul ou en compagnie.

“ Hé ! combien de fois je me suis vu réduit à n'avoir pour tout logement qu'une pauvre et chétive cabane sauvage ; vivre de ce que la Providence m'envoyait, et où j'étais, le jour comme la nuit, aveuglé par la boucane, dévoré par les mouches, piqué par les poux ; le jour, assis sur la sellette, la nuit, couché ou étendu par terre sur quelques branches de sapin, pour me reposer des fatigues du jour ; et passer ainsi, presque dans l'insomnie ou dans les pénibles travaux du ministère, des mois entiers sans interruption.

“ Combien de fois même dans mes courses, me serais-je trouvé heureux et content, si j'avais pu rencontrer quelque vieille mesure ou cabane sauvage, pour m'y mettre à l'abri des orages et y passer la nuit ; n'ayant pour lit que la terre nue, pour couvert, la calotte des cieux, ou tout au plus dans le mauvais temps, un petit canot renversé ou quelques écorces levées à la hâte, ou les branches

de quelq ue arbre, faible abri contre le froid, la neige ou la pluie. Je n'avais alors que la compagnie de quelques Sauvages ; j'étais seul et abandonné à moi-même, éloigné de plus de cent lieues de tout prêtre ; et maintenant après dix-sept ans de pareil genre de vie, ne devrais-je pas me trouver content dans le plus chétif réduit, en la compagnie de mes confrères. ”¹

Mgr Plessis à qui l'abbé Ciquard communiqua son projet de retraite, lui répondit avec des témoignages d'estime et d'affection si paternelles, que le bon missionnaire en fut touché jusqu'aux larmes. L'évêque obtint son retour au Canada (1812), et lui procura ce repos qu'il avait si bien mérité, en lui confiant l'agréable et facile desserte de Saint-François du Lac. Enfin, dans ses dernières années, il lui facilita l'entrée de cette terre promise du séminaire de Montréal, qu'il n'osait plus espérer.

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de M. Ciquard, mai 1809.*

CHAPITRE TREIZIÈME

L'abbé de Calonne. — Les Acadiens à l'île du Prince-Edouard—
Aux îles de la Madeleine—Au Cap Breton.

I

Un autre homme de Dieu, non moins ardent que l'abbé Ciquard, opérait, dans l'île Saint-Jean, ce que celui-ci avait fait sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse ; c'était l'abbé de Calonne, qui depuis a laissé, au Canada, la réputation d'un homme aussi éloquent que le Père Bridaine, et aussi austère que l'abbé de Rancé. L'abbé de Calonne, fils du premier président du Parlement de Douai, avait été élevé parmi la haute noblesse de France, et avait joué, pendant sa jeunesse, un rôle brillant à la cour de Versailles, surtout pendant que son frère était ministre de Louis XVI. L'abbé de Calonne ne le cédait à celui-ci, ni en esprit, ni en grandes

manières. On connaît cette réponse du ministre à la reine Marie-Antoinette :

“ Madame, si ce que vous demandez n'est que difficile, c'est fait ; si cela est impossible, nous verrons. ” ¹

L'abbé de Calonne, prêchant un jour dans la cathédrale de Québec, tira de dessous son surplis un bout de galon doré.

—Voici, dit-il, en le montrant à ses auditeurs, une partie des guides dont je me servais pour conduire mon équipage dans les partis de plaisir de la cour. Je m'en allais en enfer en carosse, ajoutait-il, si Dieu n'avait fait éclater le coup de foudre de la révolution.

Après cet éclat de foudre, l'abbé courtisan s'était relevé apôtre ; et après sept ans d'une vie de prière et de mortification à Londres, il inaugurait son

1. M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, v. III. p. 314, dit en parlant de l'ancien ministre de Louis XVI : “ Le personnage qui, après M. Fox, occupait le plus l'attention publique, était M. de Calonne. C'était le Prince de Galles qui avait sollicité et obtenu pour lui la permission de reparaître à Paris. . . . son arrivée y avait fait une grande sensation. On disait même qu'il allait redevenir pour les finances, ce que M. de Talleyrand était pour la diplomatie, le grand seigneur rallié, prêtant son expérience, l'influence de son nom au génie du premier Consul. ”

C'était à cette même date que l'abbé de Calonne menait la vie d'un pauvre missionnaire dans les parages presque inhabités de l'île Saint-Jean.

apostolat en Amérique, en parcourant, l'une après l'autre, les petites bourgades acadiennes pauvres et dispersées le long des rivages de l'île Saint-Jean.

Ces établissements avaient été formés à peu près comme celui de l'île Madame, c'est-à-dire sans titres de propriété. Quelques-uns des colons en avaient demandé, mais ils avaient été refusés ou laissés sans réponse. La plupart n'avaient pas même pris ces précautions. C'était une imprudence, sans doute blâmable, qui les exposait à perdre le fruit de leurs labeurs ; mais on est porté à l'excuser, quand on sait qu'un grand nombre de leurs compatriotes, particulièrement de la Baie des Chaleurs, n'avaient cessé de solliciter des titres et n'en avaient pas encore reçu à la date de 1811. Quoiqu'il en soit, le gouvernement anglais, à l'instigation de certains spéculateurs, avait fait diviser, en soixante-sept cantons ou townships de vingt mille acres chacun, l'île Saint-Jean, qui reçut peu après le nom de New-Ireland, changé depuis en celui de Prince-Edouard. ¹ Les acquéreurs de ces townships laissèrent les naïfs Acadiens défricher le sol, sans les prévenir ; et quand leurs terres eurent acquis de la

1. En l'honneur du duc de Kent, père de la reine Victoria, qui commandait, en 1800, les armées anglaises dans l'Amérique Britannique.

valeur, ils envoyèrent des agents ou vinrent eux-mêmes les sommer de payer une rente d'un ou deux schellings, et même d'une demi-piastre, par acre de terre en superficie. Les tenanciers qui se soumirent à ces deux dernières impositions, ne tardèrent pas à être obérés et par suite évincés. Plusieurs aimèrent mieux abandonner immédiatement tous leurs travaux et aller coloniser ailleurs, surtout au Nouveau-Brunswick, quoique les Acadiens de Memramcook et de Ménéoudie, eussent à souffrir les mêmes vexations. Les plus aisés se libérèrent en payant des sommes plus ou moins considérables. Le reste, obligé de livrer chaque année le plus net de ses bénéfices, se trouva réduit à végéter dans une espèce de servage.

II

Une colonie écossaise, composée de catholiques persécutés, comme eux pour leur religion, s'était formée à peu près dans les mêmes conditions, privés eux aussi de leurs droits politiques à cause de leur croyance.

Quoique vivant dans la plus parfaite harmonie, on peut dire que ces deux populations étaient plutôt juxtaposées qu'unies, car jamais aucune alliance

de famille ne se faisait entre elles. Leur prêtre, le P. McEachern, homme plein de zèle qui devint plus tard le premier suffragant de l'évêque de Québec dans les Provinces Maritimes, était venu d'Ecosse, à l'origine de leur colonie.

La langue, les traditions, les mœurs de ces deux races étaient toutes différentes : leur religion seule était la même ; mais on n'aurait pu dire de quel côté la foi était plus vive.

Un demi-siècle d'épreuves et de pauvreté avait conservé chez les Acadiens cette pureté de mœurs, dont leurs ennemis mêmes ont rendu le témoignage. Tels étaient les habitants chez qui l'abbé de Calonne était venu annoncer la parole évangélique. Leur ignorance des sciences humaines était grande ; mais ils étaient de ces petits peuples pour qui le royaume des cieux est proche.

L'impression que fit l'abbé de Calonne sur ces cœurs simples et droits, fut immense. L'esprit de pauvreté de ce grand seigneur d'autrefois, son humilité, sa vie de pénitence et de mortification, joints à ses talents et à son éloquence : tout en lui les étonnait, les édifiait, les entraînait vers le bien. De son côté, l'abbé de Calonne n'oublia jamais les vertus qu'il avait trouvées sous les pauvres toits de l'île Saint-Jean. Sur ses vieux jours, il parlait encore

avec admiration de ceux qu'il n'appelait jamais autrement que ses bons Acadiens.

En 1812, Mgr Plessis rapportait de son voyage dans le golfe Saint-Laurent, la même impression sur ces braves gens. En parlant de sa visite dans un de leurs villages, celui de Chéticamp, composé de réfugiés de l'île Saint-Jean, établis sur la côte occidentale du Cap Breton, il disait :

“ On est abondamment dédommagé des fatigues de la mission par la bonté des habitants, par leur respect et leur affection pour les prêtres. Ces sentiments se manifestèrent d'une manière bien consolante, à l'arrivée de leur premier pasteur à Chéticamp. Ils n'avaient encore jamais vu d'évêque chez eux. Leur joie était inconcevable. Chaque famille venait à deux et trois arpents au-devant de lui, dans l'empressement où ils étaient de recevoir sa bénédiction ; puis ils se rangeaient à sa suite, faisant mille offres de leurs services à lui et à ses compagnons, que tous étaient jaloux d'accueillir et de loger dans leurs maisons.

“ La voix d'un prêtre, parmi eux, est aussi puissante que le serait celle d'un ange, parce qu'ils sont incapables de soupçonner qu'un prêtre puisse leur annoncer autre chose que la vérité, ou exiger d'eux autre chose que ce que Dieu lui commande. Ils ne

parlent à un ecclésiastique que chapeau bas, lors même que la pluie leur lave les cheveux, ou que le soleil leur brûle la tête ; ils soutiendraient avec lui une heure de conversation sans oser se couvrir.

“ La simplicité de ce peuple est si grande et si sévère, qu’une fille qui s’aviserait de porter *une pince* à son mantelet, (car ici on ignore entièrement l’usage des robes), serait considérée comme une mondaine et ne trouverait point à se marier. Il en serait de même d’un garçon qui oserait porter un habit bourgeois.

“ A la fin de la mission, la plupart des habitants voulurent escorter l’évêque jusqu’à sa chaloupe, qui devait le recevoir à l’entrée du havre. Pour s’y rendre, il fallait faire une demi-lieue à pied. Cette distance ne fit relâcher ni les hommes ni les femmes. L’évêque ne put résister au sentiment de tendresse qu’excita dans son cœur cette foule de bonnes âmes, à genoux sur la grève, lui demandant sa dernière bénédiction et se recommandant, les larmes aux yeux, à ses prières. Ce spectacle renouvelé dans plusieurs autres endroits rappelle inévitablement celui que donnèrent à saint Paul les fidèles de l’église de Milet.”¹

1. *Voyage de Mgr Plessis en 1812*, p. 227.

III

Les Acadiens des îles de la Madeleine n'étaient pas moins fidèles à eux-mêmes, que leurs frères de Chéticamp. L'origine de cette population remonte à 1761. Quelques-unes des familles chassées de leur pays vinrent alors s'y établir, après avoir erré un certain temps de la Baie des Chaleurs à l'île Saint-Jean, et de l'île Saint-Jean à la Baie des Chaleurs.

“ Après quelques années passées aux îles de la Madeleine, raconte Mgr Plessis, elles les abandonnèrent en partie pour se rapprocher des lieux où il y avait des prêtres ; puis elles y revinrent, attirées par le séjour d'un missionnaire venu de France ; et, quoique ce missionnaire les abandonnât après quelques années, elles y demeurèrent néanmoins, pour ne pas perdre leurs travaux ; et dans l'espérance qu'à la suite de ce prêtre, il en viendrait quelques autres à leurs secours.

“ Il n'y a que des catholiques qui puissent concevoir combien la présence d'un ministre évangélique est propre à donner de la consolation, et combien il est fâcheux pour un fidèle d'être privé dans ses derniers moments des secours de la religion.

“ Les habitants des îles de la Madeleine, élevés dans l'Acadie, dans toute la ferveur et la simplicité de la foi, constamment édifiés par les vertueux prêtres des missions étrangères qui leur avaient été donnés pour pasteurs, n'auraient pas hésité d'abandonner de nouveau leurs établissements, s'ils ne se fussent consolés dans l'espoir d'être bientôt pourvus de missionnaires.

“ Leur attente ne fut pas vaine. Peu d'années après le départ de M. LeRoux, ils furent visités par un missionnaire irlandais du nom de William Phelan ; puis par un intrus, dont ils usèrent sans le connaître ; et en fin, ils eurent pour pasteur, à poste fixe, en 1812, M. J. Bte. Allain, prêtre vénérable, auparavant vice-préfet apostolique à l'île de Miquelon, qu'il aima mieux quitter à l'époque de la révolution française, que de se souiller par un serment auquel sa conscience répugnait. Une partie des habitants de Miquelon l'y suivirent, la plupart aussi acadiens d'origine, entremêlés de quelques familles françaises.

“ Nul n'était plus propre que lui à les maintenir dans cette estimable simplicité digne du plus bel âge du christianisme, dans cette innocence de mœurs, dans cette union, cette harmonie et cette probité à toute épreuve que l'on admire encore parmi eux.

“ Ces heureux colons, qui savent mourir sans médecins, savent aussi vivre sans avocats. Ils n'ont nulle idée de la chicane non plus que de l'injustice ; si quelquefois il s'élève des contestations entre eux, elles sont aussitôt soumises à un arbitrage et terminées sans retour. Ils ignorent l'usage des clefs et des serrures, et riraient de celui qui fermerait sa maison autrement qu'au loquet, pour s'en éloigner de deux à trois lieues ; si quelques hardes les incommodent en route, ils les laissent tout simplement le long du chemin, assurés de les y trouver à leur retour, n'eût-il lieu que le jour suivant. ¹

“ On conçoit combien la religion a dû se fortifier chez un peuple ainsi disposé. La foi y est vive, la piété sincère, la docilité parfaite. Il arriva une année que des jeunes gens s'avisèrent de donner quelques repas qu'ils nommaient *frolics*... et qui auraient pu conduire à des rassemblements dangereux ; d'un autre côté quelques particuliers, montrant du goût pour les boissons enivrantes, il était craindre qu'ils ne s'y accoutumassent à leur préjudice ; la voix du missionnaire s'éleva contre ces commencements de désordres et ils cessèrent.

1. On ne dira pas que ceci est un tableau de fantaisie ; et cependant jamais, en aucun temps, on n'a fait un plus bel éloge des Acadiens.

“ Il semble que ce soit le sort des pauvres Acadiens de travailler pour autrui. En 1806, le vice amiral Sir T. Coffin, Baronet, a obtenu de la Couronne les îles de la Madeleine en seigneurie, et dès lors il a signifié aux habitants qu'il était seul propriétaire de tous les fonds qu'ils occupaient ; et qu'il fallait ou déguerpir ou lui payer telles rentes ou tels droits qu'il trou verait bon de leur imposer. On s'est récrié d'abord sur l'inhumanité de cette déclaration, puis on a fini par consentir à payer chaque année deux quintaux de morue par terre, petite ou grande indistinctement ; ce qui peut être évalué à six piastres de rente annuelle.

“ Le bon amiral n'en a pas plus consenti à leur accorder des concessions de leurs terres ; et ils courent risque d'en être évincés, même après avoir payé, pendant q uinze et vingt ans, cette rente qui leur semble beaucoup trop forte, et qui, cependant, au total ne produit qu'environ cent louis, somme à peine suffisante pour l'entretien d'un agent sur les lieux, dont le seigneur ne peut se passer, à moins d'y demeurer lui-même. Aussi a-t-il annoncé aux colons qu'il ne s'en tiendrait pas là, et qu'il les assu jetterait à d'autres redevances ; ceux-ci répondirent qu'ils consentiraient à payer douze piastres par an, au lieu de six, s'il voulait leur donner des

titres de leurs possessions ; qu'à moins de cela, ils aiment mieux émigrer ailleurs ; et il est à craindre qu'ils ne prennent ce parti."

Les braves insulaires n'auraient pas manqué, en effet, de prendre ce parti, s'ils avaient pu voir dans l'avenir, s'ils avaient su qu'après trois quarts de siècle, ils ne seraient pas encore délivrés de cette servitude.

IV

Moins molestés que les habitants des îles de la Madeleine, ceux du Cap Breton, dont le centre principal était Arichat, purent donner libre cours à leur industrie. Aussi ne tardèrent-ils pas à prospérer, grâce surtout à l'abondance de la pêche, à laquelle ils se livrèrent presque exclusivement, et à leur position dans un des plus magnifiques ports du golfe.

L'abbé Lejamtel y fut le digne émule de ses confrères. " C'est un vrai missionnaire pieux et très actif, " écrivait de lui le P. Jones.

" Les protestants de l'endroit, ajoutait plus tard Mgr Plessis, sont en bonne intelligence avec M. Lejamtel dont ils honorent les vertus et la conduite irrépréhensible.

" Ces protestants, continue l'évêque de Québec,

assistent volontiers, les dimanches, à l'office paroissial. Il y en a même un, et un des plus marquants, qui donne les espérances d'une conversion prochaine. Dieu, qui se sert de tout pour opérer le salut des hommes, a permis que celui-ci ait recherché en mariage une jeune Acadienne, du consentement de laquelle il ne doutait nullement, parce qu'il croyait que sa pauvreté ne tiendrait pas contre l'assurance de se trouver tout à coup très riche en l'épousant. Mais il fut extrêmement surpris de recevoir d'elle cette réponse :

“ Moi vous épouser, vous, un protestant ! vous me donneriez votre maison pleine d'or que je ne consentirais pas à déshonorer ainsi ma religion. Faites-vous catholique, après quoi vous me parlerez de mariage, si vous voulez, et je verrai comment vous répondre. ”

“ On imaginerait à peine l'impression singulière qu'a faite sur le gentilhomme cette réponse ferme et édifiante. Il lui en a résulté la plus grande estime pour la jeune fille et pour sa religion, de manière qu'il paraît décidé à adopter prochainement l'une pour parvenir à l'autre. Si son motif est humain, du moins il n'est pas criminel, et l'on peut espérer que Dieu le rectifiera. ”¹

1. *Voyage de Mgr Plessis en 1815.*

A la date de la visite de Mgr Plessis (16 juin 1815), la paroisse de Notre-Dame d'Arichat ne comptait pas moins de onze à douze cents communions, ce qui répond à environ deux mille âmes.

“ Tant que les nouveaux colons surent se borner à la pêche et à la construction de petits vaisseaux, à laquelle se prêtait très bien la qualité du bois de leurs forêts, rien ne fut plus innocent, plus religieux, que cette chrétienté. Encore même aujourd'hui, vous voyez avec édification, tous les samedis soirs, rentrer dans le havre, les goëlettes et chaloupes qui ont été toute la semaine en pêche, souvent à une grande distance. Ils craindraient d'attirer la malédiction de Dieu sur leurs travaux, s'ils n'étaient fidèles à sanctifier le dimanche. Aussi le jour du Seigneur est-il, dans la saison de la pêche, le seul où l'on voie des hommes dans la paroisse. Toute la semaine vous n'y voyez que des femmes.

“ Mais autant les mœurs et la piété se soutiennent parmi les pêcheurs, autant perdent-elles de leur empire chez ceux des *Arichatiens* qui, portant leur ambition plus loin, se sont attachés au cabotage. Cette allée et venue dans les ports étrangers, les expose inévitablement à faire des rencontres et à lier des rapports funestes, soit à leur probité

soit à leur sobriété, soit à d'autres vertus qui se dissipent dans le tumulte du monde et dans l'embarras des affaires. C'est au milieu et comme en conséquence de ces dangers spirituels, que l'état temporel d'Arichat a pris une attitude toute différente de ce qu'il était d'abord. Il y a même une différence sensible et une amélioration considérable depuis trois ans. Les maisons se construisent plus élégamment ; les habitants s'habillent avec plus de choix, se nourrissent mieux, mangent tous du pain (chose dont les Acadiens savent si bien se passer), non que leurs terres rapportent plus de blé, car ils ne les cultivent pas, mais parce qu'ils ont assez d'argent pour se procurer des farines étrangères. Il y a aussi beaucoup plus d'activité dans le port, beaucoup plus de vaisseaux et de chaloupes qui entrent et sortent à tout instant, beaucoup plus de hardiesse dans les spéculations. Les uns transportent du charbon de terre de Sydney ; les autres du plâtre d'Antigonish ; d'autres vont, jusque dans le détroit de Belle-Isle, amasser sur des rochers, les œufs de goélans, sterlets, margots, cormorans, moniaques et autres oiseaux aquatiques, les mettent dans leurs goëlettes à pleine cale, comme on mettrait du blé, les transportent à Halifax, et les vendent, jusqu'à quinze sous anglais la douzaine,

aux soldats de la garnison et aux matelots de la flotte.”¹

“ Non-seulement les gens d’Arichat naviguent, mais ils construisent des goëlettes pour les autres navigateurs du golfe ; on en voit en chantier sur presque tous les points de la côte ; dans le cours de l’année 1811, ils en construisirent plus de soixante.

“ L’église d’Arichat, située au fond du havre, est avoisinée par un élégant presbytère et par un vaste cimetière bien clos. Cette église, quoique allongée déjà une fois, est encore trop petite pour le nombre des paroissiens. Elle est du reste pourvue d’ornements, d’un clocher, de deux cloches, choses rares dans ces quartiers.”²

1. *Voyage de Mgr Plessis en 1815.*

2. *Le Foyer Canadien, Tome III, Voyage de Mgr Plessis en 1812, p. 238.*

CHAPITRE QUATORZIÈME

—

Jean-Baptiste Doucet. —L'abbé Sigogne au Cap de Sable et à Sainte-Marie. —Un désastre.

I

A l'autre extrémité de la Nouvelle-Ecosse, les riverains de la baie Sainte-Marie et du Cap de Sable commençaient, avec le siècle, à renaître à la vie sociale, sous la bénigne influence de leur nouveau missionnaire.

L'homme le plus remarquable qu'ait produit la Nouvelle-Ecosse, Haliburton, s'honorait de l'amitié de l'abbé Sigogne, dont il fit l'éloge en plein parlement. L'abbé Sigogne a été, de tous les prêtres proscrits par la révolution, celui qui a fait le plus long séjour dans la Nouvelle-Ecosse, et qui y a laissé la trace la plus profonde. Encore aujourd'hui les habitants de la baie Sainte-Marie font des pèleri-

nages à son tombeau, tant il a laissé après lui une réputation de sainteté.

Ce fut un Acadien, fils de proscrits, proscrit lui-même, dont la Providence se servit pour lui préparer les voies. Jean-Baptiste Doucet, ét ait un homme d'une belle intelligence qui avait eu l'avantage, bien rare parmi les siens, de recevoir de l'instruction. Son honnêteté proverbiale, jointe à une droiture d'esprit et à une amabilité de caractère tout à fait rares, lui avait acquis l'estime universelle, et donné une grande influence, même parmi la société protestante. Il avait fini par entrer dans les bonnes grâces des gouverneurs, et il s'en était servi non-seulement pour lui-même, mais pour le bien de ses compatriotes. Il convainquit ces gouverneurs de la fidélité des Acadiens et de leurs bonnes dispositions. Grâce à son influence, plusieurs d'entre eux reçurent des titres de propriété. Il fit plus : il obtint, en faveur des Acadiens exclusivement, une concession de six mille cinq cents acres de terre, en arrière de leurs propriétés. Lors de la visite épiscopale de Mgr Plessis en 1815, l'éloge de cet homme de bien était dans toutes les bouches, quoiqu'il fût mort depuis assez longtemps.

Les habitants de cette côte n'avaient pas manqué de profiter de l'heureux changement qu'il

avait opéré, pour faire de nouvelles instances, afin d'obtenir un missionnaire, promettant même de payer son voyage d'Europe au Cap de Sable ; car, de même que les Canadiens depuis la cession, les Acadiens n'avaient à leur portée d'autre élément d'organisation, que le clergé catholique. Hors de là, point de salut pour eux, non-seulement au point de vue religieux, mais au point de vue national. Il ne leur restait d'autre alternative que de sacrifier ce qui tient le plus au cœur de l'homme : ses traditions, sa langue, tout ce qui distingue une race, en un mot, tout ce pourquoi ils avaient tant souffert.

Leur requête, envoyée en Angleterre, fut remise à Mgr De la Marche, évêque de Saint-Paul de Léon, chargé par le gouvernement britannique de distribuer les secours accordés aux prêtres exilés. Mgr De la Marche jeta les yeux sur l'abbé Sigogne, qui n'attendait que l'occasion d'exercer son zèle. Comme l'abbé LeRoux, M. Sigogne était du diocèse de Tours, plein d'ardeur comme lui, mais d'une plus haute intelligence et d'une énergie indomptable.

A son arrivée au Cap de Sable (4 juillet 1799), l'abbé Sigogne avait trouvé un esprit bien différent de celui qu'avait admiré l'abbé Bailly, trente ans

auparavant. Ce " jardin spirituel " qu'il avait rêvé d'y faire fleurir, avait été abandonné presque complètement depuis une dizaine d'années, et produisait maintenant plus de ronces que de fruits.

La révolution américaine avait jeté de ce côté une partie de ceux qui avaient embrassé la cause de la Grande-Bretagne, et que la nouvelle république repoussait de son sein. Ce voisinage avait singulièrement affaibli la foi et les mœurs des Acadiens, surtout parmi la nouvelle génération qui avait grandi sans instruction d'aucun genre, et qui avait été livrée presque entièrement à elle-même.

Le P. Jones qui, d'Halifax, observait la même démoralisation parmi ses ouailles de langue anglaise, écrivait tout alarmé à l'évêque de Québec :

" Si on ne prend des mesures pour supporter quelques missionnaires, la religion catholique sera bientôt morte en ce pays ; il faudrait des établissements réguliers à Saint-Jean, Shelburne, Annapolis, Windsor ; et deux ou trois visites par année dans les havres ; autrement, si on excepte un petit nombre d'Acadiens et de Sauvages, il n'y aura plus de catholiques en ces provinces dans vingt ans d'ici. Mon cœur saigne, quand je réfléchis à ce qui pourrait être fait, et que je ne vois personne

venir de l'avant pour faire l'œuvre de Dieu. Ah ! si le ciel me mettait en main le revenu de quelques bénéfiques des vieux pays.

“ D'autre part, tenez pour certain qu'il n'y a aucune partie du globe (la Nouvelle - Angleterre exceptée), où les préjugés soient plus intenses que dans cette province ; les calvinistes écossais d'un côté, les différentes sectes américaines de l'autre ; et ce qui est pire encore, les lois sont une terrible verge qui frappe les étrangers et leur donnent une idée défavorable de nous.

“ Quant à la mission du Cap Breton, elle est beaucoup plus régulière que celle-ci, parce que là, l'église catholique se compose de Français et de Sauvages, qui sont accoutumés à l'ordre et à la régularité, depuis les jours de l'immortel Maillard ; mais la mission du Cap de Sable et de Sainte-Marie diffère beaucoup de ce qu'elle était au temps de l'abbé Bailly ; elle se gâte par le contact des protestants et par l'absence de prêtres. Les gens de cette mission sont difficiles à mener. Ils sont de vrais américains à l'égard de leur police ecclésiastique.”¹

I. Archives de l'arch évêché de Québec. Lettre du P. Jones à l'évêque de Québec et à M. Gravé de la Rive, de 1787 à 1795.

Il ne fallait rien moins qu'un homme d'une grande vertu, aussi fort en volonté, que puissant en paroles, pour réveiller la foi qui commençait à s'éteindre chez ce peuple, pour remuer cette terre restée sans semence, et pour y ramener les années d'abondance. Cet homme s'était rencontré dans l'abbé Sigogne.

Son apparence extérieure ne décelait point la force morale et physique dont il était capable. Il était d'une taille ordinaire et fort maigre ; ¹ sa tenue modeste lui donnait même un air de timidité ; mais il avait de la flamme dans les yeux.

Tout était à créer ou à refaire dans sa mission, tant au regard du temporel que du spirituel. Les chapelles de Sainte-Anne et de Sainte-Marie qu'il avait à desservir, situées à cinquante milles l'une de l'autre, étaient en ruines et présentaient l'image de la décadence morale de leurs fidèles.

II

L'abbé Sigogne fixa sa résidence à Sainte-Marie, la plus importante des deux missions, celle-ci comptant cent vingt familles, tandis que l'autre

¹ L. . . . Not strong in body and about thirty-seven years old.
Lettre du P. Jones, 2 août 1799.

n'en comptait que quatre-vingts. Du premier coup d'œil, il comprit que pour cette société dont les liens s'étaient relâchés, il fallait une règle rigide ; il l'établit avec une sévérité qui peut paraître étrange, mais dont les résultats ont fait voir l'excellence. L'abbé Sigogne, élevé dans les principes d'une théologie qui avait pour modèle l'abbé Collet, c'est-à-dire serrée autant qu'il était possible de l'être, sans de venir janséniste, était d'un rigorisme excessif pour lui-même et pour les autres. Seul dans le misérable réduit qui lui tenait lieu de presbytère, il y vivait en anachorète. Le temps que ne lui prenaient pas ses ouailles, il le donnait à la prière, à l'étude et aux travaux manuels. Son obéissance était toute passive comme celle du militaire. En signe de respect pour l'autorité, il n'écrivait jamais à son évêque que prosterné à deux genoux.

On conçoit l'effet que devait produire un homme d'une pareille trempe de caractère, sur un peuple pour qui cet exemple était tout nouveau. Quand ils le voyaient célébrer les saints mystères, administrer les sacrements, se livrer à de longues oraisons avec un recueillement angélique, ils restaient stupéfaits d'admiration. En chaire, c'était pour eux un prophète : son éloquence toute de feu les trans-

portait, les suspendait à ses lèvres. Il les tenait, pour ainsi dire, entre ses mains, les pétrissait comme une cire. Il les faisait tour à tour trembler d'effroi en leur présentant les jugements de Dieu, ou pleurer d'attendrissement en leur montrant le ciel, et en leur peignant les divines miséricordes. En peu d'années, la face de la mission fut changée ; les mœurs pures et simples des premiers Acadiens reparurent : le zèle remplaça la tiédeur pour les choses de Dieu. L'église et le presbytère de Sainte-Marie furent rebâtis d'après ses plans ; l'église et le presbytère de Sainte-Anne mis en construction.¹

L'abbé Sigogne ne suspendait ses occupations que pour écouter le bruit des grands événements qui étonnaient alors l'Europe, et qui parvenait jusqu'au fond de sa solitude. Il n'aurait pas été français, s'il n'eût pas tourné souvent un regard

1. " M. Sigogne is well pleased with the prospect before him ; the people are highly pleased with him ; so they ought." *Lettre du P. Jones, 20 octobre 1799.*

Des deux missions de l'abbé Sigogne, la moins nombreuse, Sainte-Anne d'Argyle, paraissait celle où la réforme des mœurs était la plus urgente. Quoiqu'il n'y fit pas sa résidence principale, il y avait déjà acquis, dès 1799, un tel ascendant sur les esprits, qu'il y fit adopter un règlement, obviant à tous les désordres, que les signataires, composés des principaux habitants, s'étaient engagés à observer sous la foi du serment.

Voir à l'Appendice les principaux extraits de ce curieux document.

de regret vers son cher pays de France, d'où il était banni depuis plus de dix ans.

“Je suis tenté quelquefois, écrivait-il, de prendre les moyens de retourner en France, où je suis aujourd'hui invité de la part des supérieurs du diocèse de Tours.”¹

L'homme de Marengo était alors à l'apogée de sa gloire. L'Europe s'était tue devant lui. Il avait fait la paix avec toutes les puissances, il venait de signer le Concordat avec l'Eglise. En apprenant cette nouvelle, l'abbé Sigogne écrivit à l'évêque de Québec :

“ J'ai reçu dernièrement d'Europe les pièces principales concernant le rétablissement de la religion en France ; je m'en réjouis sincèrement ; j'admire et je bénis le courage et la soumission de Mgr d'Aix, ainsi que des évêques démissionnaires. Mais je m'afflige sensiblement de l'asservissement où je vois évidemment réduite cette belle portion du troupeau de Jésus-Christ, pour laquelle j'ai eu le bonheur de souffrir l'exil, quoique indigne à cause de mes péchés. Je prends la liberté de recommander aux prières de Votre Grandeur

1. Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de l'abbé Sigogne, 20 septembre 1801.

l'Eglise de France, d'où vous tenez vous-même votre origine. J'écris ceci à genoux par respect et comme pour vous prier d'exaucer ma demande que mon cœur me presse de faire ; j'écris les yeux baignés de pleurs tirés par un sentiment de joie de la victoire glorieuse qu'a remportée la religion."

Cet évêque à qui l'abbé Sigogne n'écrivait qu'à genoux, il ne le connaissait pas, il ne l'avait jamais vu ; mais il connaissait son âme, il savait sa sollicitude paternelle, et il aimait à lui obéir parce qu'il avait trouvé en lui une lumière dans ses doutes, un soutien dans ses peines. Ce fut une des grandes joies de sa vie de recevoir Mgr Denaut, lorsque, dans sa tournée pastorale de 1803, il se rendit jusqu'à Sainte-Marie et au Cap de Sable.

" Permettez-moi, lui mandait-il peu de temps après, d'admirer votre zèle et de m'en féliciter moi-même. Le voyage difficile et long que vous avez entrepris l'été dernier pour le salut des âmes, m'a agréablement surpris et édifié. J'ai reconnu un homme apostolique. Que le Seigneur soit à jamais béni de vous avoir inspiré le dessein, donné le courage, l'occasion et les moyens de visiter notre pays nouveau et écarté. Je crois que c'est le coin le plus difficile à visiter, étant si hors de portée.

" On a déterré, il y a quelque temps, ici, une

très belle pierre bien polie sur une face ; elle sera apportée au plus tôt auprès de l'église pour servir de monument et perpétuer le souvenir de la première visite d'un homme apostolique en ce pays, en gravant dessus avec le ciseau, (ce que je puis bien faire), la date de l'année et du jour de l'arrivée de Votre Grandeur. Je me persuade qu'elle ne désapprouvera pas ce petit tribut de mon admiration pour cette visite, ainsi que de ma reconnaissance."

Dans la même lettre, l'abbé Sigogne ajoutait : " Le jour de l'érection de la charpente de l'église d'Argyle, dont vous avez ordonné la construction, ainsi que le lendemain, ont été comme des jours de fête et de joie. Français, Anglais, catholiques, protestants de toutes sortes, semblaient tous ne faire qu'un, n'avoir qu'un dessein ; tous s'empresaient unanimement et se réjouissaient également en s'entr'assistant. Vingt moutons ont été tués, pour faire le régal et donner à manger aux étrangers, qui y étaient en assez grand nombre pour l'endroit ; plusieurs étaient venus de fort loin. Pour finir, j'ai fait placer une croix, couronnée de fleurs et de feuillage, au-dessus de la charpente ; et les Anglais avec moi, ainsi que les Français, en mettant ce bouquet, ont souhaité succès à l'église

de Sainte-Anne, en buvant un coup, et à leur ordinaire, faisant tourner leurs chapeaux au-dessus de leurs têtes, en donnant trois fois le cri de joie ; et les Français s'y joignirent. La part que j'ai prise en cette affaire assurera sans doute Votre Grandeur de toute ma satisfaction en ce moment." ¹

III

Le successeur de M. Denaut, Mgr Plessis, qui, lui non plus, ne connaissait pas personnellement l'abbé Sigogne, le seul de ses prêtres qu'il n'eût pas vu avant sa visite de 1815, et qu'il avait hâte de connaître depuis qu'on lui avait parlé de ses œuvres, fut ravi d'étonnement, en apercevant tout le bien qu'il avait opéré dans cette partie de son diocèse.

“ L'abbé Sigogne, écrivait-il, est un homme d'une activité rare. C'est le travailleur le plus infatigable de sa paroisse. Outre les deux églises et les deux presbytères construits par ses soins, il a fait de ses propres mains, des murs de pierres sèches assez considérables, l'un pour clore son jar-

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de l'abbé Sigogne à Mgr Denaut, 6 février 1804.*

din de Sainte-Marie, l'autre pour dessécher, tout auprès de la mer, un marais dont il voulait tirer du foin. On dira peut-être qu'il serait plus digne d'un prêtre de vaquer à l'étude et à la prière, qu'à des travaux corporels. Oui, sans doute : mais il n'est pas dans la nature humaine de toujours prier ou étudier. Il faut des délassements ; heureux le missionnaire que son goût porte à délasser l'esprit par les travaux du corps. Il y puise non-seulement un remède contre les tentations auxquelles l'expose sa solitude, mais encore un moyen de santé et un exercice de pénitence.....

“ M. Sigogne est parvenu à faire dans son église, ce que l'on tenterait inutilement dans un grand nombre de celles de ce diocèse. Il a placé tous les hommes d'un côté, et toutes les femmes de l'autre, selon l'avis de saint Charles Borromée. Pour parvenir, il n'a pas souffert qu'on mit les bancs à la criée ; mais il a accoutumé les paroissiens à louer seulement les places. Ainsi chaque paroissien, au moyen de quelques sous de rente annuelle, a une place attitrée dans un des bancs de la droite, si c'est un homme, et dans un de ceux de la gauche, si c'est une femme. Il serait à souhaiter que la jurisprudence suivie en Canada, permît d'adopter ce sys-

tème. Il préviendrait une infinité d'irrévérances dans le lieu saint." ¹

L'abbé Sigogne poussa la hardiesse plus loin : il imposa, en certains cas, des pénitences publiques, comme dans la primitive Eglise.

On s'étonne aujourd'hui de l'incroyable vitalité de la race acadienne ; on refuserait de croire à la rapidité de son accroissement, si l'on n'en avait la preuve officielle. Qu'on remonte à l'origine de sa formation ; le secret de son prodigieux développement n'est pas ailleurs.

IV

Parmi tant de réformes et de travaux que l'abbé Sigogne avait menés à bonne fin, il trouva encore le temps d'apprendre la langue micmaque, pour instruire les Sauvages des environs, que son zèle ne pouvait voir sans secours religieux. Il établit également des écoles dans ses deux missions et eut pour auxiliaire, dans cette œuvre, la législature de la Nouvelle-Ecosse, dont les préjugés avaient grande-

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Journal de voyage de Mgr Plessis, en 1815.*

ment diminué, surtout à la suite des événements de 1812.

L'excellent missionnaire était à la veille de jouir de quelque repos, fruit de vingt-deux ans de labeurs, lorsqu'un accident imprévu vint plonger toute sa paroisse et lui-même dans la désolation et la ruine. A la suite de plusieurs semaines d'une extrême sécheresse, qui avait évaporé toute l'humidité du sol et rendu très inflammables les broussailles et les forêts, composées en grande partie, de bois résineux, le feu prit dans le canton voisin, et, poussé par un ouragan furieux, se propagea avec une incroyable rapidité. En un instant, l'église, le presbytère et le village de Sainte-Marie furent la proie des flammes (septembre 1820). C'était un désastre qui semblait irréparable dans l'état précaire où se trouvaient la plupart des habitants ; mais avec un homme de l'activité et des ressources de l'abbé Sigogne, l'impossible se faisait réalisable. Il fit un appel à tout ce qu'il comptait d'amis depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au Canada, et ils étaient nombreux.

Voici en quels termes il annonçait le désastre à Mgr Plessis, et en appelait à sa charité :

“ Les gazettes viennent de m'apprendre votre

joyeuse arrivée (de Rome), et votre bienvenue à Québec. Mais, hélas ! dans quel état de détresse et de misère, ces belles nouvelles m'ont-elles trouvé ! Mon église, mon presbytère, ma bibliothèque, mes granges, et autres appartements, avec toutes mes provisions, les trois quarts de mes meubles ; et vingt ou vingt-deux de mes voisins, leurs maisons, granges, bestiaux, clôtures, tout a été victime d'un torrent de feu poussé par un vent irrésistible. Je me suis trouvé enveloppé dans le feu qui avançait plus vite qu'un cheval au grand galop. Je me suis sauvé avec la vie, mais avec bien du mal, et voilà déjà trente-deux jours que je garde la chambre, entre les mains des chirurgiens ; il n'y a encore que deux ou trois jours que je me puis servir librement de la main droite. Dieu soit béni ! Dans notre désastre, cependant, il n'est péri qu'un enfant au berceau et un vieillard octogénaire. Mais, hélas ! Monseigneur, quelles ruines, quel état que celui de tous mes voisins ! Deux milles de terrain au-dessous et autant au-dessus de l'église ont été incendiés, et tous les habitants réduits à la dernière nécessité, sans logement, sans provisions, avec peu d'assistance. La détresse n'est pas moins grande dans la partie basse de ma paroisse du côté du Cap Fourchu, où un autre feu a tout détruit devant

lui, comme parmi nous Mes paroissiens, ainsi destitués et ruinés, se jettent aux pieds de Votre Grandeur pour implorer votre secours, afin que par votre bonne intercession, nous puissions obtenir des bons et riches Canadiens, quelque assistance pécuniaire pour nous aider à bâtir notre église et notre presbytère.”¹

Mgr Plessis ne resta pas sourd à cet appel, et les Canadiens souscrivirent généreusement.

“ La poste de Digby, répondait l'abbé Sigogne à Mgr Plessis, vient de m'apporter votre estimable réponse à ma lettre du mois d'octobre. Elle m'est arrivée dans un moment où mes paroissiens assemblés chez moi, prenaient des arrangements pour relever leur église, et n'ont pas été peu encouragés, lorsqu'ils ont connu la bonté avec laquelle Votre Grandeur a accueilli leur demande, et la peine que vous avez prise pour faire connaître leur détresse et leurs besoins. Nous vous en rendons grâces. Daignez accepter les témoignages de notre sincère reconnaissance.

“ Quant à moi, j'ai beaucoup souffert pendant deux mois et demi. Maintenant je suis presque

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de l'abbé Sigogne, 14 octobre 1820.*

entièrement guéri de mes brûlures. J'en serai quitte à bien meilleur marché qu'on ne voulait me le faire accroire ; et je me trouve maintenant assez bien pour croire, et croire fermement, s'il ne m'arrive rien de pis, que je ferai mes jardins à mon ordinaire au retour du printemps, même mes murailles, s'il en est besoin. ”¹

Grâce à l'énergie de l'abbé Sigogne et aux secours qu'il sut obtenir, le désastre fut réparé en quelques années.

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Lettres de M. l'abbé Sigogne, 21 janvier 1821.*

CHAPITRE QUINZIÈME

—

Haliburton.—Abolition du serment du *test*. —Les Acadiens de nos jours.

I

La petite société, si bien organisée par le curé de Sainte-Marie, et restée si bien française, qu'on eût dit un rivage reculé de la Bretagne ou de la Basse Normandie transporté ici, avait un cachet d'originalité qui frappait les visiteurs.

“ Dès qu'on entre dans le canton de Clare, racontait l'un deux en 1825, les maisons, les instruments de culture et de ménage, la langue étrangère, et les coutumes uniformes mais caractéristiques, excitent la surprise du voyageur. On ne croirait pas qu'il existât dans la Nouvelle-Ecosse, un canton d'une physionomie si distincte du reste du pays. Les Acadiens sont loin d'être aussi avancés en agricul-

ture que leurs voisins. (Ils diffèrent en cela de leurs ancêtres qui étaient d'excellents cultivateurs ; mais la raison en est facile à concevoir, pour quiconque connaît leur histoire depuis leur dispersion.) Ils ont un singulier attachement pour leur langue et pour leurs coutumes. Quoique leurs trafics les mettent naturellement en rapport avec les Anglais, il ne se fait aucun mariage entre eux ; ils n'adoptent pas leurs manières, ils ne s'établissent pas dans leurs villages. Ceci ne provient pas d'un sentiment d'aversion pour le gouvernement anglais, mais doit être plutôt attribué à leurs habitudes, à leur caractère national et à leur système d'éducation.

“ S'ils n'ont pas autant d'esprit de progrès que les colons anglais, ils peuvent soutenir fièrement avec eux la comparaison, sous le rapport des vertus domestiques et sociales. Sans ambition et d'une grande frugalité, ils vivent selon leurs moyens. Dévoués à leur ancien culte, ils ne sont point divisés entre eux par les discordes religieuses. Avec leur disposition joyeuse et leurs habitudes morales, ils jouissent peut-être de tout le bonheur compatible avec la fragilité de la nature humaine. Ce canton et celui du Ruisseau à l'Anguille (*Eel Brook*), dans le comté voisin de Shelburne, ne forment maintenant qu'une seule paroisse sous la

direction de M. l'abbé Sigogne, missionnaire d'une rare activité et d'un grand zèle, qui a pris la charge de cet établissement, il y a très longtemps, et qui y est profondément attaché.

“ Le canton de Clare est dans un état florissant : on y possède un bon nombre de petits vaisseaux, et le surplus des produits de la terre et les profits de la pêche permettent aux habitants d'agrandir et d'améliorer leurs terres, et d'acheter ailleurs tous les articles nécessaires à leur confort. Ils ont deux chapelles, une à chaque extrémité du village ; celle qui s'élève à l'extrémité orientale est une des plus grandes de la Nouvelle-Ecosse, et fait grand honneur à la libéralité du peuple qui l'a construite et terminée sans aucune aide ou secours étranger. Ils ont plusieurs moulins à farine et au-delà de trente-deux *moulins à scie*. On ne voit plus de trace du grand incendie qui avait consumé tout le village durant l'été de 1820.

“ Il y a deux autres établissements français dans le canton d'Argyle (situé à cinquante milles plus loin) : l'un à Pubnico, l'autre à *Eel Brook*. Dans ces deux endroits, le peuple a aussi la réputation d'être tenace, industrieux et hospitalier. Ils ont de bons troupeaux de bétail et sont en général bâtis très confortablement. Les naissances illégi-

times sont à peu près inconnues dans ces établissements, et la vraie misère y est presque ignorée, car les pauvres sont soutenus par le reste des habitants ; et comme ils sont les membres de la même grande famille, ils passent le reste de leur vie à séjourner de maison en maison. ”¹

On a qualifié de fantaisies romanesques, les descriptions faites par certains écrivains du siècle dernier, des Acadiens du Bassin des Mines. N'en trouve-t-on pas ici toute la réalité sous la plume d'un témoin oculaire, dont la véracité ne peut être révoquée en doute ?

II

L'amitié de Haliburton pour l'abbé Sigogne remontait à l'époque de son élection pour le comté de Clare, dans lequel est comprise la paroisse de Sainte-Marie. Ces deux hommes d'un talent supérieur dans des carrières différentes, s'étaient connus dès leur première entrevue. L'auteur de *Sam Slick* prenait un intérêt infini à la conversation de ce prêtre français, dont la vie, les idées, les habitudes contrastaient si singulièrement avec tout ce

1. *Haliburton's Nova Scotia*, Vol. I, p. 172, Vol. II, p. 172 et suivantes.

qui l'entourait. De son côté, le curé de Sainte-Marie estimait et aimait ce protestant convaincu, éclairé, libre de préjugés, cet esprit fin, sarcastique, d'une gaieté toute gauloise. Il n'avait pas tardé à prévoir le parti qu'on pouvait tirer de son influence, en faveur de la liberté religieuse. Il fut un des premiers à lui proposer l'abolition du serment du *test*, qui rendait tout catholique inhabile aux charges publiques. En 1827, l'abbé Sigogne fut un des premiers promoteurs de la loi d'émancipation, présentée devant la Législature de la Nouvelle-Ecosse et adoptée à l'unanimité, grâce au discours magistral prononcé en cette circonstance par Haliburton. On y remarqua surtout l'éloge qu'il fit du peuple acadien, dont il avait fait une étude toute particulière pendant son séjour à Annapolis, de 1822 à 1824.

“ Ce discours, remarque à ce sujet Beamish Murdoch, est le plus magnifique morceau d'éloquence qu'il m'ait jamais été donné d'entendre. Haliburton était alors dans tout l'éclat de la vie et de la force mentale et physique. L'atmosphère fortifiante de la campagne dont il jouissait à Windsor, son lieu natal, lui avait donné une apparence robuste, quoique alors sa figure fût encore jeune et mince. En cette circonstance, il enleva

littéralement son auditoire, par l'élévation et l'éclat de son éloquence, nourrie des classiques et des leçons de l'histoire, et par l'appel qu'il fit aux sentiments les plus tendres de l'humanité." ¹

Ce discours entre trop bien dans notre sujet, pour n'en pas citer au moins quelques passages.

Après avoir dit qu'il était le représentant d'un grand nombre de catholiques, et que, depuis plusieurs années, il vivait dans l'intimité de leur respectable et vénéré pasteur, l'abbé Sigogne : " Pour quelle raison, ajouta-t-il, les protestants et les catholiques de ce pays se mêlent-ils dans les mêmes réunions sociales, et vivent-ils dans une si parfaite harmonie ? Pourquoi le catholique pleure-t-il dans la mort, l'ami protestant qu'il a aimé dans la vie ? Pourquoi porte-t-il son cercueil et suit-il ses restes mortels à sa dernière demeure, en mêlant ses larmes à la poussière qui le couvre ? Si, dans la Grande-Bretagne, il y a un sentiment d'hostilité évidente, la cause doit en être autre part que dans une simple différence de religion. L'état de l'Irlande offre le spectacle le plus triste ; tandis que le catholique y est lié par devoir et entraîné par inclination à soutenir ses prêtres, il est obligé

1. Beamish Murdoch, *History of Nova Scotia*, Vol. III, p. 578.

par la loi de payer la dîme au ministre protestant. On voit là des églises sans fidèles, des pasteurs sans troupeaux, et des évêques, jouissant d'immenses revenus sans avoir aucun devoir à remplir. Ces catholiques doivent être quelque chose de plus ou de moins que des hommes, s'ils supportent tout cela sans frémir ; ils le sentent et ils murmurent. Les protestants, de leur côté, poussent des clameurs incessantes contre eux, et les déclarent un peuple méchant. Les propriétés de l'église catholique ont passé aux mains du clergé protestant avec les terres, les dîmes, les domaines des monastères.

“Qui peut contempler sans regret ces monastères, vénérables encore dans leurs ruines ! Que sont devenus ces asiles de la science, de la charité et de l'hospitalité, où le pèlerin, accablé d'une longue route, où le voyageur harassé reposait ses membres et trouvait un accueil bienveillant ; où les pauvres recevaient leur nourriture quotidienne et imploraient, d'un cœur plein de gratitude, les bénédictions des hommes bons et pieux qui les nourrissaient ; ces asiles où le savoir tenait ses assises et où la science plongeait son flambeau dans les ombres de la barbarie et de l'ignorance ?

“ Permettez-moi, M. le Président, de m'arrêter, comme je l'ai fait souvent, dans un temps déjà loin,

pendant des heures et des jours, parmi ces ruines ; vous aussi, vous vous êtes arrêté pour contempler ces scènes désolées ; dites-moi, pendant que vous contempriez ces cloîtres, et que vos pas foulaient leurs mosaïques à travers lesquelles pousse le gazon, n'avez-vous pas cru entendre les vagues rumeurs des marches lentes et solennelles des moines, dans leurs saintes processions ? N'avez-vous pas cru entendre le carillon des cloches, jetant le soir ses douces et mélancoliques volées, dans la tranquille et solitaire vallée ? N'avez-vous pas entendu les chœurs sérapiques, répandre les flots harmonieux de leurs hymnes à travers les immenses nefs, ou parmi les ogives aériennes ? Est-ce que les colonnes en ruine, les arches gothiques, les murailles lézardées et les tourelles couvertes de lierre, ne vous demandaient pas, en vous rappelant l'œuvre des spoliateurs, le tribut d'une larme, à la mémoire des hommes grands et bons qui les ont fondés ?

“ On a dit que les catholiques étaient les ennemis de la liberté ; mais cela, comme tant d'autres accusations portées contre eux, est entièrement faux ! Qui a créé la Grande Charte ? Qui a établi les juges ? les procès par jurés, les magistrats, les shérifs, etc..... ? Ce sont les catholiques. C'est à

ce peuple calomnié, que nous devons tout ce dont nous sommes fiers. N'ont-ils pas été braves et loyaux ? Demandez aux collines verdoyantes de Chrystler's Farm, demandez à Châteauguay, demandez aux coteaux de Queenstown. Ils vous diront qu'ils couvrent la valeur catholique et la loyauté catholique, les cendres des héros tombés pour la cause de la patrie. Ici leurs sentiments avaient libre cours, car il n'y avait point de cause de division, point de propriétés à disputer. Nous les avons regardés comme de bons sujets et de bons amis. L'amitié est naturelle au cœur de l'homme ; elle est comme le lierre qui cherche le chêne, s'attache à son tronc, embrasse ses branches et les entoure de superbes festons ; il grimpe jusqu'à son sommet et balance sa bannière de feuillage au-dessus de sa tête, comme s'il triomphait d'avoir conquis le roi des forêts.

“ Regardez le township de Clare : on y voit un magnifique spectacle. Tout un peuple, ayant les mêmes coutumes, parlant le même langage et uni dans une même religion. C'est un spectacle digne de l'admiration des hommes et de l'approbation de Dieu. Voyez leur digne pasteur, l'abbé Sigogne ; regardez - le au lever du soleil, entouré de ses ouailles, rendant grâce à l'Auteur

de tout don. Suivez-le aux lits des malades ; voyez-le répandant le baume de la consolation sur les blessures des affligés ; voyez-le dans son champ, où il donne l'exemple de l'industrie à son peuple, dans son cabinet, où il instruit l'innocente jeunesse. Suivez-le dans sa chapelle : vous verrez le Sauvage, accourant du désert avec toutes ses passions farouches et ingouvernables ; vous le verrez subjugué et soumis en présence du saint homme. Vous entendrez ce prêtre, dire à l'Indien de reconnaître Dieu dans le calme et la solitude de la forêt, dans le grondement de la cataracte, dans l'ordre et la splendeur du système planétaire, dans la succession régulière des jours et des nuits. Ce Sauvage n'oublie pas de remercier Dieu de ce que l'homme blanc lui a montré la lumière de la révélation dans le dialecte qu'il parle."

M. Haliburton fit ensuite le récit de la dispersion des Acadiens ; puis, en qualité de représentant des descendants de ce peuple, il demanda aux députés l'abolition du serment du *test*, non pas comme une faveur, il ne voudrait pas l'accepter de leur commisération, mais de leur justice.

" Tout homme, dit-il en concluant, qui met la main sur le Nouveau-Testament et qui dit que c'est là le livre de sa foi, qu'il soit catholique ou protes-

tant, anglican ou presbytérien, baptiste ou méthodiste, quelle que soit l'étendue des points de doctrine qui nous sépare, il est mon frère et je l'embrasse. Nous marchons par différents chemins vers le même Dieu. Dans ce sentier que je suis, si je rencontre un catholique, je le salue ; je fais route avec lui ; et quand nous arriverons au terme, à ces *flammantia limina mundi*, quand ce temps viendra, ainsi qu'il doit venir, quand cette langue, qui maintenant s'exprime, se glacera dans ma bouche, quand cette poitrine, qui maintenant respire l'air pur du ciel, me refusera ses services, quand ces vêtements terrestres retomberont dans le sein de la terre d'où ils viennent, et iront se mêler à la poussière des vallées, alors, avec ce catholique, je tournerai en arrière un long et languissant regard. Je m'agenouillerai avec lui, et au lieu de dire avec le présomptueux pharisien : " Grâce à Dieu, je ne suis pas comme ce papiste," je prierai, afin que tous deux, étant du même sang, nous soyons tous deux pardonnés, et, qu'étant frères, nous soyons tous deux reçus là-haut." ¹

Ce langage d'un protestant, adressé à des protes-

1. Beamish Murdoch. *History of Nova Scotia*, Vol. III, p. 514 et suivantes.

tants, devait proclamer et produisit son effet. Il montre, en même temps, quelle impression avait faite sur les esprits, la vie sainte de l'abbé Sigogne, et de quel prestige il était entouré.

Les catholiques de la Nouvelle-Ecosse, et particulièrement les Acadiens, ont placé à côté du nom de Haliburton, celui de M. Uniacke, l'un des membres les plus marquants de la Législature, qui appuya le député de Clare, sinon avec la même éloquence, du moins avec le même esprit de justice. Avec cette victoire tomba la dernière chaîne des Acadiens, et s'ouvrit l'ère de liberté qui en a fait un des peuples les plus heureux de la terre.

III

La Providence accorda encore dix-sept ans de vie à l'abbé Sigogne après cette date, pour raffermir le bien qu'il avait fait au milieu de cette population de plus en plus docile à sa voix et à ses exemples.

Il s'éteignit de vieillesse, en 1844, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, emportant avec lui les regrets de tout son peuple, et tout ce qui peut faire croire à un homme qu'il vaut la peine d'avoir vécu, la conviction du devoir accompli et des œuvres qui ne meurent pas.

Si jamais vous passez par la baie Sainte-Marie, vous verrez la tombe de l'abbé Sigogne entourée d'honneur et de respect. Vous y verrez agenouillés, les fils de ceux qu'il a baptisés, et dont il a fait des hommes dignes des confesseurs du siècle dernier.

Avec l'abbé Sigogne s'est éteinte, en Acadie, la génération des hommes apostoliques, que la tempête de 93 avait répandus sur sa surface, divisée alors en trois provinces : celle du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince Edouard. Les petits noyaux de familles, que ces missionnaires¹ avaient trouvés à la veille de se perdre, qu'ils ont organisés, disciplinés, auxquels ils ont donné une part de leur vie et de leurs vertus, sont devenus aujourd'hui des légions, pleines de force et d'avenir, avec lesquelles il faut compter.

Après s'être accrues par leur propre vertu, “ en se doublant tous les vingt et un ans, de 1785 à 1827, elles se sont doublées tous les vingt-deux ans, de 1827 à 1871.”¹ Le dernier recensement officiel (1881) constate qu'il y a aujourd'hui, 56,635 Acadiens ; dans le Nouveau-Brunswick ; 41,219 dans la Nouvelle-Ecosse, dont fait partie l'île du Cap Breton ; 10,751 à l'île du Prince-Edouard.

1. E. Rameau, *Une colonie féodale*, p. 362.

Dans ces chiffres, ne sont pas comprises les populations acadiennes des îles de la Madeleine, qui dépassent trois mille âmes, ¹ ni celles du nord du golfe et de la Baie des Chaleurs, relevant de la Province de Québec, ni celles de Terre-Neuve, ni enfin celles de l'état du Maine, appartenant au groupe de Madawaska, lesquelles s'élèvent à peu près à vingt mille individus, donnant à la population acadienne de toutes ces régions un total de plus de 130,000 âmes.

J'ai déjà dit que les Acadiens sont représentés par des hommes de leur race, dans le Sénat et aux Communes du Canada; qu'ils ont leurs députés et même des ministres aux législatures locales, des hommes instruits et marquants parmi toutes les classes de la société, dans le clergé et dans les professions libérales. On ne compte plus le nombre de leurs écoles, à la tête desquelles brille le collège classique de Memramcook, sans contredit la première institution catholique des Provinces Maritimes. Ils ont plusieurs couvents, voués à l'instruction de la jeunesse, dans chacune des provinces, et jusqu'aux îles de la Madeleine.

1. M. Flynn, député de Gaspé, que j'ai consulté au sujet de la population des îles de la Madeleine qui dépendent de son comté, estime qu'aujourd'hui cette population est d'environ 5000 âmes, dont 3000, au moins, sont d'origine acadienne.

Ils commandent les élections dans plusieurs comtés. Ils ont leurs journaux français, vigoureusement rédigés, qui font valoir leurs droits et qui entretiennent passionnément le culte des souvenirs, l'attachement à leur langue et à la France, tout en proclamant la plus entière fidélité à l'Angleterre. En un mot, ils possèdent tous les éléments de progrès qu'il est possible de souhaiter.

La réunion des Provinces Britanniques en Confédération, les a fortifiés en les reliant plus intimement avec leurs frères du Canada. Dans cinquante ans, ils seront un demi-million, et s'imposeront dans les Provinces Maritimes, comme font aujourd'hui les Canadiens dans la Confédération.